

The background of the cover is a photograph of a public square in Nancy, France. In the center is a large, ornate bronze statue of a man in a long robe, standing on a white marble pedestal. Behind the statue is a grand, classical-style building with many windows and a clock tower. The sky is blue with some light clouds. The text is overlaid on the image.

**N**  
Nancy,

**RAPPORT D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE 2022**

**ENGAGER LES TRANSFORMATIONS  
DE NANCY  
SUR SES NOUVELLES FONDATIONS**

# SOMMAIRE

## PRÉAMBULE DU MAIRE

## LE CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET 6

### 1. L'IMPACT FINANCIER DE LA CRISE SANITAIRE 6

### 2. UNE SITUATION ÉCONOMIQUE NATIONALE INÉDITE ET PRÉOCCUPANTE 8

Après une récession historique,  
le retour de la croissance et de l'inflation 8

Un endettement sans précédent et le risque d'une nouvelle contribution  
des collectivités au redressement des finances publiques ? 10

### 3. L'ANALYSE DE LA LOI DE FINANCES POUR 2022 11

L'évolution des dotations de l'état 11

L'évolution de la fiscalité locale et l'achèvement  
de la réforme de la taxe d'habitation 12

### 4. AU NIVEAU MÉTROPOLITAIN, DE NOUVELLES SOLIDARITÉS À CONSTRUIRE 15

Vers un Pacte financier et fiscal métropolitain 15

Le développement de la mutualisation au service du territoire 15

<b>LA STRATÉGIE 2022 - 2026</b>	<b>16</b>
<b>1. LES ENJEUX DU MANDAT</b>	<b>18</b>
Un pacte de confiance démocratique renouvelé et une action publique résolument conduite en proximité avec les quartiers et les habitants	18
Une action solidaire pour une ville accessible à tous	20
Mobiliser toute notre action au service de l'attractivité de Nancy	24
Une action publique mobilisée pour relever les enjeux de la Transition écologique et du développement durable	31
<b>2. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES</b>	<b>34</b>
Garantir la stabilité fiscale tout en préservant la dynamique des ressources	35
Maîtriser les dépenses de fonctionnement en mettant en œuvre les ambitions du mandat	37
Financer durablement une politique d'investissement soutenue	40
<b>3. LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE DU MANDAT</b>	<b>42</b>

**L'année 2021 a de nouveau été troublée par l'épidémie de COVID 19 qui nous oblige à adapter en permanence nos actions et nos organisations. Je voudrais d'abord saluer ici une fois encore celles et ceux qui agissent au quotidien pour prendre soin des Nancéiennes et des Nancéiens** : les soignants et personnels du CHRU et des cliniques, les professionnels libéraux, les sapeurs-pompiers, les bénévoles de la protection civile et des associations de secouristes. Grâce à eux et à l'ensemble des agents de l'État et des collectivités qui les accompagnent, Nancy a été la première ville de France à donner accès à la vaccination à toutes les personnes de plus de 75 ans le 13 janvier 2021, parmi les premières à proposer en décembre un centre de vaccination destiné aux enfants au Muséum Aquarium de Nancy, à maintenir tout au long de l'année des centres de vaccination et de dépistage pour le grand public et les écoles.

Cela a été possible aussi grâce aux équipes municipales et métropolitaines qui se sont une nouvelle fois mobilisées fortement tout au long de l'année sur le front de la crise sanitaire pour apporter le soutien logistique essentiel, venir en aide aux plus fragiles, accompagner les écoles et les enfants, accompagner les secteurs économiques les plus en difficulté. En 2021, le coût de la crise s'est élevé à 1,5 M€.

Élus au cœur de la crise, notre priorité demeure la protection des Nancéiens. Élus pour transformer la ville, notre ambition est aussi de répondre aux fortes attentes exprimées dans les urnes il y a dix-huit mois.

66

**2021 aura été l'année de la mise en place de solides fondations**

**Ainsi 2021 aura été l'année de la mise en place de solides fondations avec l'amorce de projets de transformation d'envergure** : le quartier Alstom prend un nouveau départ, l'agence de développement économique du Sud 54 est maintenant créée, le projet du CHRU engage la rénovation de l'ensemble de l'hôpital. Nous avons obtenu des moyens supplémentaires pour la rénovation urbaine du Plateau de Haye. Bien sûr la décision prise d'un trolley électrique en remplacement du Tram sur pneu s'inscrit dans un plan de déplacement totalement revu faisant la part belle aux mobilités actives et permettra, à chacune et à chacun, d'avoir une offre de transport adaptée à ses besoins quels que soient ses attentes et ses usages. Un investissement que nous voulons attractif et à la portée de toutes et de tous et qui est donc accompagné d'une mesure de gratuité supplémentaire pour les jeunes de moins de 18 ans après l'instauration cette année de la gratuité pour tous les week-ends. La transformation de la ville passera également par l'aménagement d'un plateau piéton à l'été 2022. Il s'agira là d'une étape importante dans l'évolution des mobilités au sein de notre ville et qui modifiera le quotidien des Nancéiennes et des Nancéiens.

**2021 était également une année au cours de laquelle nous avons amplifié notre soutien à l'attractivité du centre-ville en dotant** la collectivité d'outils pertinents pour soutenir les commerces de proximité à l'image de la mise en œuvre de la taxe sur les friches commerciales, du travail d'accompagnement des propriétaires pour les encourager à occuper les espaces commerciaux vacants, par l'instauration du périmètre de sauvegarde et du droit de préemption commercial qui vise à protéger la diversité des activités.

**2021 était une année solidaire** aux côtés des jeunes avec un plan de 5 millions d'euros du Grand Nancy, aux côtés des femmes avec le lancement de la Maison des Femmes, lieu d'accueil qui permettra de recevoir femmes et enfants victimes de violences, aux côtés des plus fragiles en soutenant le Village de l'insertion ouvert en décembre dernier et en mettant de nouvelles places à disposition des sans-abris pendant l'hiver au cœur de Nancy. Un engagement de la solidarité qui a guidé l'ensemble de nos actions et réflexions pour permettre une ville et une métropole proche et attentive à l'image par exemple de la réduction des tarifs d'accueil des enfants en centres de loisirs dont les tarifs ont été arrêtés à 2,50€ par journée pour les familles aux revenus les plus faibles.

**Je veux aussi souligner les nouveaux moyens dédiés en 2021 à la propreté et à la sécurité et saluer l'engagement des policiers municipaux et les agents de la propreté qui agissent au quotidien.** Ils disposent d'un nouvel outil de proximité avec le poste de sécurité de la rue Saint Nicolas. Nous avons également adopté un plan et, par ailleurs, pris de nouvelles dispositions pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets.

**2021 a été une année culturelle et festive aussi.** Je pense aux guinguettes plébiscitées à travers toute la ville cet été et bien sûr à la plage de la Méchelle qui a connu une très bonne première édition, au retour de Saint Nicolas, à la dynamique renouvelée du Livre sur la Place, ainsi que celle de l'Opéra, du Centre Dramatique National, à l'édition 0 du festival RUN ou encore à l'exposition exceptionnelle réalisée en lien avec le Louvre sur les Adam et la sculpture du 18<sup>ème</sup> au Musée des Beaux-Arts.

**Et puis nous avons voulu recréer un lien de confiance et de proximité avec les habitants.** Nombre de chantiers ont été conduits avec succès : la mise en place cet été des 11 Ateliers de Vie de quartier, nos échanges récurrents sur le terrain et en ligne, le lancement du premier budget participatif de la Ville de Nancy et ses réalisations mises en œuvre lors de l'année écoulée comme par exemple le nouveau marché bio de l'Octroi, la plantation d'arbres fruitiers à travers la ville et récemment encore l'inauguration de la première salle de change française conjointement avec la ville d'Arras pour les personnes en situation de handicap en plein centre-ville. Des projets qui participent à une ville plus verte, plus apaisée, plus solidaire, plus sûre. La deuxième édition du budget participatif a été lancée et son succès ne se dément pas.

Sur la base de ces solides fondations, la dynamique de l'action municipale se poursuivra en 2022 autour des 4 axes stratégiques qui structurent ce mandat :

- La proximité avec les quartiers et les habitants pour mieux répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens en matière de propreté, de sécurité, de stationnement mais aussi d'une relation renforcée entre l'habitant et les décisions qui le concerne.
- Les solidarités avec l'ensemble des habitants en portant une attention toute particulière aux personnes en situation de fragilité. Une année qui sera notamment marquée par la première étape de

réorganisation des relations entre la Ville et le CCAS par la réintégration des équipes de la petite-enfance au sein de la nouvelle direction des politiques éducatives.

- Continuer d'agir pour rendre Nancy plus attractive pour les familles, pour les entrepreneurs, les commerçants et les acteurs de la vie sociale et culturelle. Cet objectif essentiel pour l'avenir de notre ville appelle la mobilisation de nos politiques culturelles, éducatives, économiques et commerciales. Elle passe aussi par une évolution progressive de notre ville pour la rendre plus apaisée et plus accueillante. A ce titre, la création du plateau piéton va constituer une étape importante.
- Et enfin, la poursuite de notre action en direction de la transition écologique à la fois par les choix qui animent la politique d'urbanisme, la poursuite des actions et des projets en matière de végétalisation et d'entretien de nos espaces verts et plus globalement l'engagement de tous les pans de l'action publique de la Ville en lien avec les usagers et nos partenaires pour faire évoluer nos modes de déplacement et de consommation. Ce sera aussi, cette année, la participation active de la Ville de Nancy dans la COP Territoriale engagée par la Métropole.

Et de manière transversale à l'ensemble de ces défis, nous ne devons cesser de rechercher l'amélioration continue de la qualité du service rendu à l'utilisateur en nous adaptant à la manière dont évolue la relation entre le citoyen et l'action publique, en proposant un service public facile d'accès, clair et efficace dans la manière de gérer les demandes et les délais de réponse, en étant attentif à la diversité des publics et en garantissant toujours l'égalité de traitement.

Notre feuille de route pour 2022 est ainsi écrite et décline avec méthode le projet municipal. Si le budget 2021 a été un budget de transition, le cadre que nous proposons ici pour construire le budget 2022 est résolument un budget de transformation, conforme à nos engagements, responsable en ce qu'il tient compte de l'environnement financier, économique, social et démocratique dans lequel il s'inscrit.

**Mathieu KLEIN**

Maire de Nancy

Président de la Métropole du Grand Nancy



# LE CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET

## 1. L'IMPACT FINANCIER DE LA CRISE SANITAIRE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a d'abord pour rôle de présenter le contexte dans lequel est établie la trajectoire financière de la ville pour mieux comprendre les contraintes, opportunités et menaces qui influencent la gestion municipale.

Ce contexte est évidemment marqué par la crise sanitaire qui s'est installée depuis 2020 et conduit à une situation économique nationale inédite. Il convient également d'analyser la loi de finances pour 2022 pour connaître les principales évolutions à court terme des dotations ou recettes fiscales. Par ailleurs, le contexte d'élaboration du budget doit aussi s'apprécier au niveau local au travers des mécanismes de solidarité et de mutualisation métropolitains.

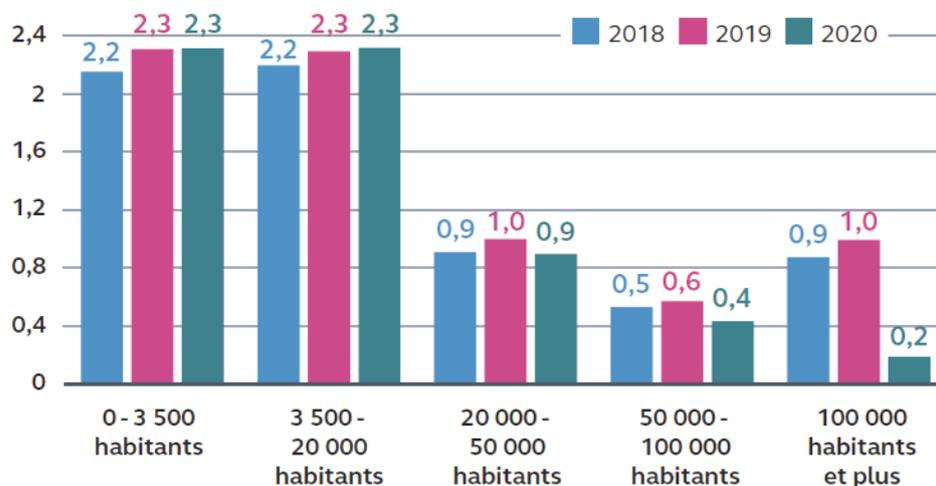
**Estelle MERCIER**  
Adjointe déléguée à la performance  
financière et budgétaire

## AU NIVEAU NATIONAL

La Cour des Comptes reconnaît que les situations varient selon le type (régions, départements, communes) et la taille des collectivités, avec une perte d'épargne nette moyenne de 18 %.

Avec une chute de l'épargne nette des communes de plus de 100 000 habitants de 80 % en 2020 (cf. graphique ci-dessous), **les grandes villes ont été le plus sévèrement impactées puisqu'elles ont davantage assumé les frais exceptionnels relatifs à la gestion de la crise et qu'elles supportent habituellement des charges de centralité qui les ont conduites à être les plus concernées par la baisse des recettes d'exploitation** (droits d'entrées dans les parkings ou les musées par exemple).

Épargne nette des communes entre 2018 et 2020 en M€



Source : Cour des comptes, d'après des données DGFIP

## AU NIVEAU DE LA VILLE DE NANCY

La ville de Nancy n'échappe pas à cette analyse : après avoir supporté un coût de 5,7 M€ en 2020, c'est près de 2,1 M€ qu'il faut ajouter au titre des premières estimations de 2021, portant le coût total de la crise à 7,8 M€, soit l'équivalent de près de 16 points d'impôts, ou 7 % de l'encours de dette.

Pour 2022, la ville anticipe encore un coût de 550 K€ environ, en faisant le postulat que les progrès de la vaccination permettront de limiter les fermetures d'établissements et arrêts d'activité.

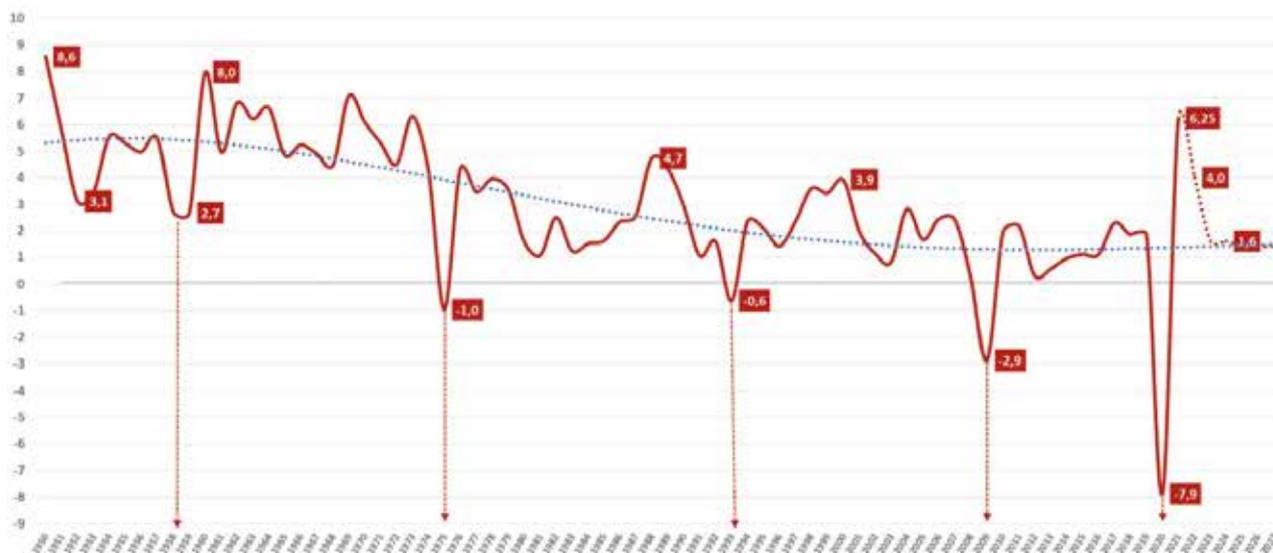
Impacts financiers Covid	Bilan 2020	Estimation 2021	Prévision 2022	Total
<b>Dépenses COVID</b>	<b>2 354 434</b>	<b>439 632</b>	<b>551 448</b>	<b>3 345 514</b>
<i>dont masques, désinfection, etc...</i>	1 162 091	267 392	437 093	1 866 576
<i>dont télétravail</i>	107 055	110 705	114 355	332 115
<b>Pertes de recettes</b>	<b>3 908 963</b>	<b>2 086 912</b>	<b>13 000</b>	<b>6 008 875</b>
<i>dont musées et locations de salles</i>	417 045	335 262		752 307
<i>dont stationnement</i>	1 649 268	800 000		2 449 268
<b>Coût brut direct de la crise sanitaire</b>	<b>6 263 397</b>	<b>2 526 544</b>	<b>564 448</b>	<b>9 354 389</b>
<b>Economies liées au COVID</b>	<b>2 499 158</b>	<b>619 154</b>	<b>25 000</b>	<b>3 143 312</b>
<i>dont repas (cantines)</i>	533 000			533 000
<i>dont éducation (classes découvertes, piscines...)</i>	90 000	116 000		206 000
<b>Coût net direct de la crise sanitaire</b>	<b>3 764 239</b>	<b>1 907 390</b>	<b>539 448</b>	<b>6 211 077</b>
<b>Soutien au tissu économique</b>	<b>1 970 714</b>	<b>180 069</b>	<b>-</b>	<b>2 150 783</b>
<i>dont exonération loyers / marchés</i>	190 236	114 466		304 702
<i>dont bons d'achat bonifiés</i>	276 000			276 000
<i>dont remise TLPE / redevance enseigne</i>	424 814			424 814
<i>dont exonération terrasses</i>	515 921	65 603		581 524
<b>Coût net total de la crise sanitaire</b>	<b>5 734 953</b>	<b>2 087 459</b>	<b>539 448</b>	<b>8 361 860</b>

## 2. UNE SITUATION ÉCONOMIQUE NATIONALE INÉDITE ET PRÉOCCUPANTE

### APRÈS UNE RÉCESSION HISTORIQUE, LE RETOUR DE LA CROISSANCE ET DE L'INFLATION

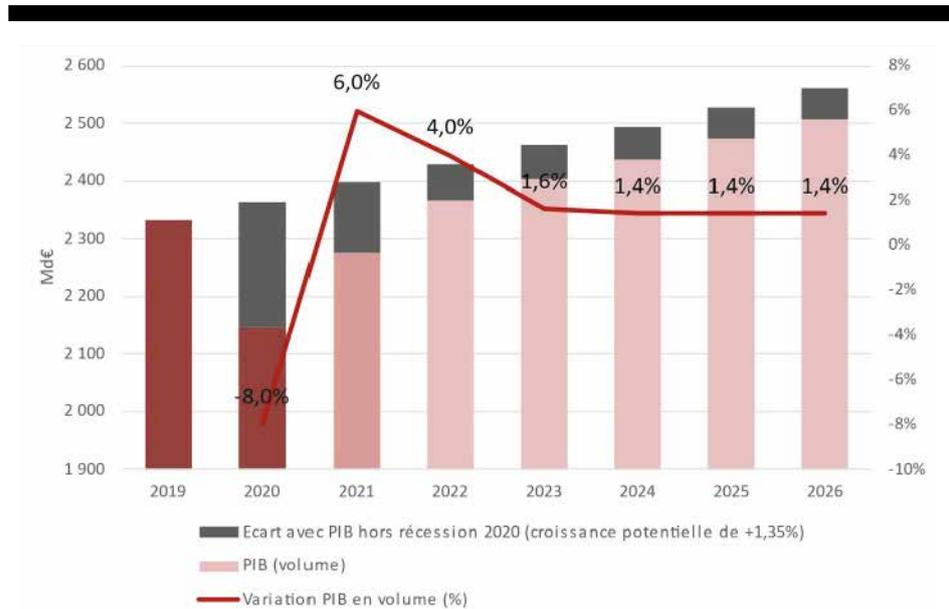
Les conséquences économiques de la crise sanitaire sont sans commune mesure, comme en témoigne la récession de 8 % de l'économie française en 2020 alors que la crise financière de 2008 représentait pour mémoire une récession de 3 %.

Taux d'évolution annuel du PIB en volume les 70 dernières années



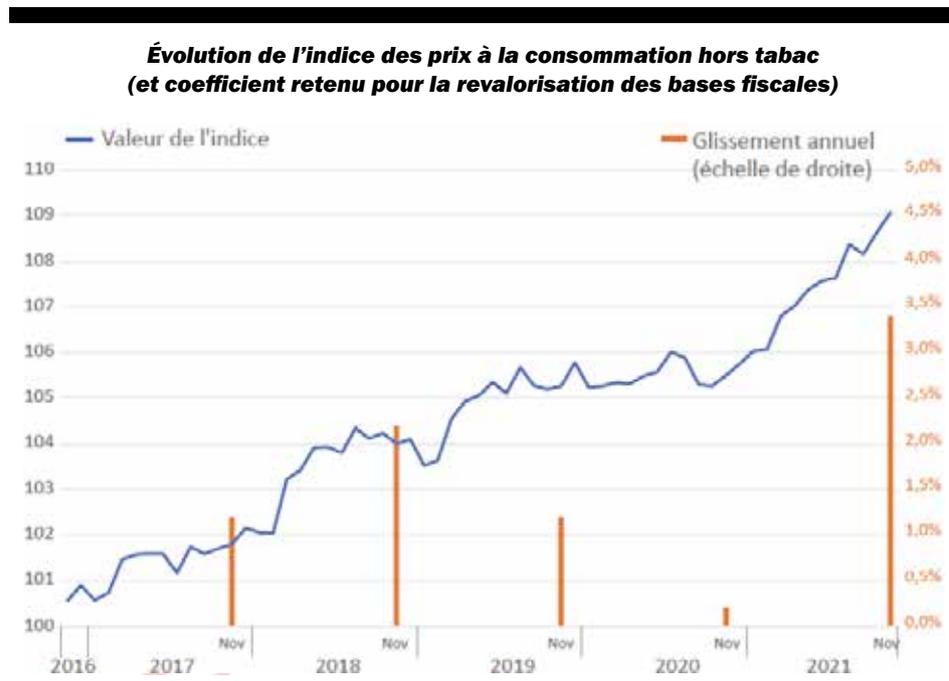
Source : Ressources Consultants Finances - Octobre 2021

Le rebond de l'économie en 2021 représente une croissance estimée à +6,3 % par rapport à 2020 mais le Produit Intérieur Brut (PIB) national reste inférieur de 2,2 % à celui de 2019, avant la crise. Pour l'avenir, les économistes anticipent - malgré de nombreuses incertitudes - un PIB en hausse de 4 % en 2022, permettant de retrouver et de dépasser son niveau de 2019 mais restant évidemment inférieur à la trajectoire qu'il aurait suivie si la crise et la récession n'étaient pas survenues.



Source : Ressources Consultants Finances – Octobre 2021, s'appuyant sur le rapport économique social et financier 2022 de la Direction Générale du Trésor

La reprise de la croissance s'accompagne du retour de l'inflation, avec des hausses de prix très significatives en matière d'énergie, de matériaux de construction ou de composants informatiques qui peuvent s'expliquer par des tensions d'approvisionnement, la reprise économique étant trop rapide par rapport aux capacités de production (pénurie de semi-conducteurs) ou de transport des marchandises (fret maritime).



Source : La Banque Postale – Les finances locales, Note de conjoncture – Octobre 2021

Pour une collectivité, l'inflation est un phénomène à double tranchant : d'un côté, elle se traduit par une revalorisation des bases fiscales, et donc des ressources de la ville (+ 3,4 % en 2022). A l'inverse, la hausse des prix se traduit par des dépenses supplémentaires parfois spectaculaires : il faudra par exemple ajouter 1,2 M€ pour les fluides en 2022 malgré la maîtrise des consommations, et la ville constate des plus-values conséquentes sur les travaux de construction qui impactent le plan de financement des projets.

## UN ENDETTEMENT SANS PRÉCÉDENT ET LE RISQUE D'UNE NOUVELLE CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES ?

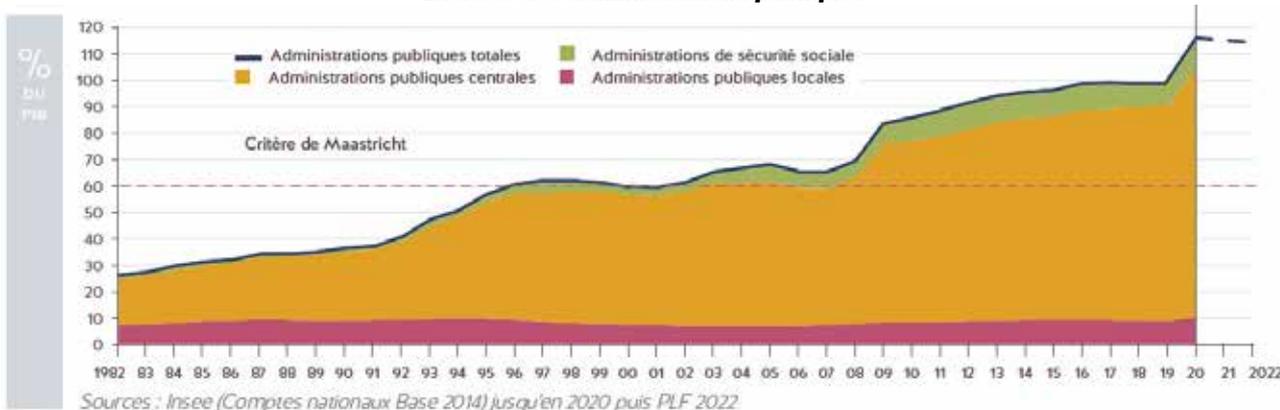
Alors que le déficit public annuel était autour de la barre des 3 % du PIB, la crise sanitaire l'a fait plonger à 9,1 % du PIB en 2020 et vraisemblablement autour de 7 à 8 % en 2021. Pour cause, la récession a entraîné une baisse des recettes liées aux

impôts et cotisations sociales de l'État et de la sécurité sociale (- 2,6 milliards en 2020) tandis qu'il fallait financer dans le même temps les mesures de soutien d'urgence selon la doctrine du « quoi qu'il en coûte » (69,7 milliards en 2020).

En conséquence, la dette publique française atteindrait un niveau record de 115,6 % du PIB à l'issue de l'année 2021 (soit plus 2 800 milliards d'euros environ). Il n'est pas inintéressant de noter à cet égard que la dette des collectivités représente

moins de 10 % de la dette publique, l'essentiel de cet endettement provenant du budget de l'État. Pour 2022, le gouvernement estime que les mesures contenues dans la loi de finances lui permettront de ramener la dette à 113,5 % du PIB.

**La dette des administrations publiques**



Source : La Banque Postale – Les finances locales, Note de conjoncture – Octobre 2021

Cet endettement de l'État français est préoccupant à terme car, si la dette est peu onéreuse dernièrement grâce à des taux d'intérêt quasi-nuls ou négatifs, la perspective d'une remontée des taux d'intérêt impacterait significativement les finances de l'État.

Si l'État doit faire face à un renchérissement du coût de sa dette, des mesures de redressement des finances

publiques seront nécessaires et celui-ci pourrait être tenté de mettre à nouveau à contribution les collectivités, que ce soit au moyen d'une nouvelle baisse des dotations aux communes (comme entre 2014 et 2017), ou au travers d'un dispositif contractuel qui pourrait encadrer l'évolution de leurs dépenses ou de leur besoin de financement comme le suggère le rapport de la commission pour l'avenir des

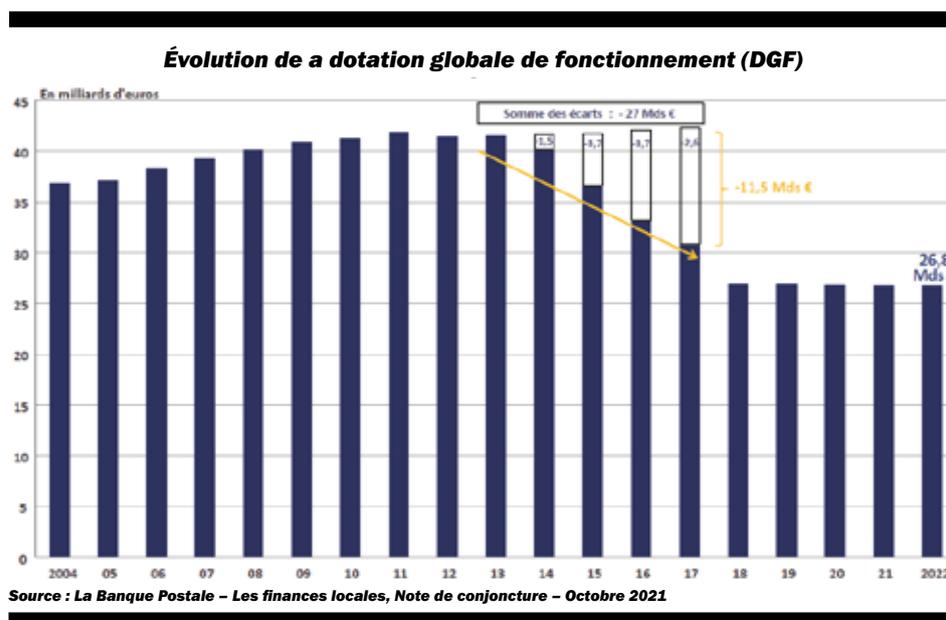
finances publiques de mars 2021 (à l'image des « contrats de Cahors » pour 2018-2020).

**En définitive, l'horizon financier des collectivités est hautement incertain, dans l'attente des élections présidentielles et législatives de 2022, et d'une nouvelle loi de programmation des finances publiques pour la période 2023-2027.**

# 3. L'ANALYSE DE LA LOI DE FINANCES POUR 2022

## L'ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

La loi de finances est toujours scrutée avec attention pour anticiper l'évolution des concours de l'État aux collectivités. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes et intercommunalités est maintenue - au niveau national - pour un montant de 18,35 milliards d'euros. On peut noter que la DGF est strictement maintenue alors que les prix augmentent, ainsi que la population (et donc les besoins de services publics), ce qui conduit mécaniquement à une baisse du montant de DGF par habitant.



Pour autant, si cette enveloppe est stable, sa répartition varie. Ainsi, les dotations de péréquation des communes sont renforcées de 190 millions d'euros (+ 95 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine et + 95 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale) dans la continuité des années précédentes (+ 180 M€ / an depuis 2019).

Pour financer cet abondement de 190 M€ à enveloppe constante, et sachant que l'accroissement de la population nationale supposerait également d'augmenter de 30 M€ les dotations forfaitaires des communes, la loi de finances nécessite de recourir aux « variables d'ajustement » à hauteur de 220 M€.

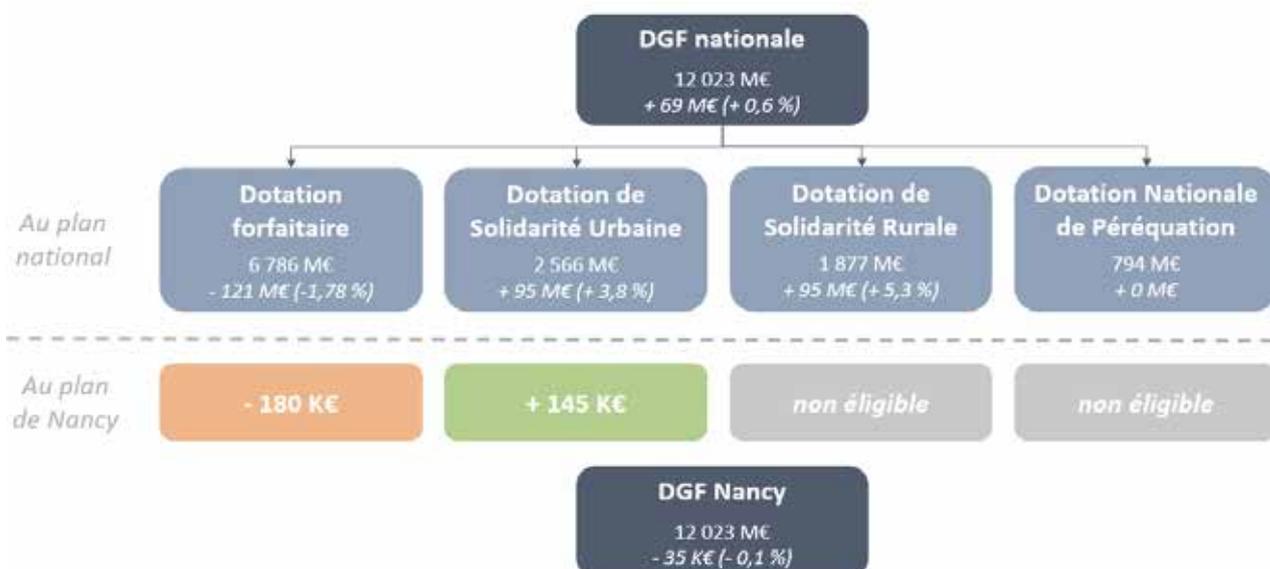
En conséquence, la loi de finances 2022 réduit de 151 M€ les dotations forfaitaires des communes (et finance le complément en réduisant la dotation de compensation des intercommunalités).

Il convient de noter que cet écrêtement de la dotation forfaitaire sera appliqué sur un nombre plus restreint de communes qu'à l'ordinaire (celles dont le potentiel fiscal est supérieur à 85 % de la moyenne et non plus 75 %), ce qui permettra à certaines communes de ne plus être « rabotées » mais conduira de facto celles qui restent contributrices, comme Nancy, à subir un écrêtement encore plus fort (à la place des contributeurs sortants) ; tout en rappelant qu'au niveau national l'écrêtement 2021 est supérieur de 6 % à celui de 2020 (151 M€ contre 142 M€).  
**En résumé, la dotation forfaitaire sera davantage rabotée qu'en 2020, et cette contribution sera ciblée sur un nombre de communes plus réduit.**

En définitive, les dotations des communes progressent de 69 M€ grâce à l'effort demandé aux intercommunalités qui voient leurs dotations réduites à due concurrence. Cependant, cette hausse bénéficie de façon ciblée sur les communes éligibles aux dotations de péréquation, et notamment les dans les territoires ruraux ou outre-marins (davantage que dans les territoires urbains).

Pour la ville de Nancy, l'écrêtement de la dotation forfaitaire devrait se traduire - pour un nombre d'habitants constants - par une perte de recettes de 200 K€, atténuée par un gain d'environ 20 K€ lié à l'accroissement de la

population. A l'inverse, le renforcement de la Dotation de Solidarité Urbaine, pourrait représenter un produit supplémentaire de 145 K€ environ. **Au final, la DGF de la ville diminuerait de 55 K€ en 2022 toutes choses égales par ailleurs.**



Par ailleurs, **les dotations de soutien à l'investissement** sont portées au niveau de 2,3 Md€, dont 500 M€ au titre des dotations de soutien prévues au plan de relance. La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local, le seul de ces dispositifs

auquel la ville est éligible) fera notamment l'objet d'un abondement de 303 M€ pour être portée à 873 M€ afin de financer les Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et accompagner leur démarrage.

## L'ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ LOCALE ET L'ACHÈVEMENT DE LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Depuis la loi de finances pour 2018, l'évolution de la base d'imposition des locaux d'habitation (les valeurs locatives cadastrales) est strictement indexée sur l'inflation (mesurée par la comparaison de l'indice des prix à la consommation hors tabac de novembre n-1 par rapport à novembre n-2).

**Compte tenu d'une forte inflation en 2021, les bases fiscales des ménages seront revalorisées de 3,4 % en 2022.**

Pour rappel, le Parlement était intervenu exceptionnellement en 2020 pour déconnecter les bases fiscales de l'inflation réelle, en ne concédant aux collectivités qu'une progression de 0,9 % des valeurs locatives alors que l'inflation était de 1,2 %, considérant que ces dernières avaient été bien servies l'année précédente avec une hausse de 2,2 % des bases. Si certains décideurs locaux pouvaient redouter un nouveau plafonnement de la revalorisation des bases en 2022 au regard de l'importance de l'inflation, ce n'est pas le choix qui a été retenu par le législateur avec cette loi de finances. Depuis la réforme des valeurs locatives des

locaux professionnels 2017, les valeurs locatives des entreprises disposent de leur propre système de revalorisation des bases qui dépend de l'évolution réelle du marché immobilier d'un secteur géographique donné. Sur le territoire du Grand Nancy, **il est estimé que les bases des locaux professionnels devraient progresser de 0,74 % en moyenne en 2022** bien que les coefficients diffèrent selon le type de local (bureau, magasin, etc...).

Par ailleurs, la loi de finances 2022 intègre deux mesures qui bénéficieront à la ville de Nancy :

- La compensation intégrale pendant 10 ans de l'exonération de taxe foncière accordée pour les nouveaux logements sociaux : pour rappel, ces logements bénéficient d'exonération sur des durées de 10 à 30 ans et cette perte de recettes, décidée par l'État, était très peu compensée aux collectivités (à 3,4 % seulement). La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est venue accentuer l'absence de « retour fiscal » pour les

collectivités accueillant des logements sociaux et cette mesure issue du rapport Rebsamen vise à rétablir une forme d'incitation à la construction ;

- La fiabilisation des rôles supplémentaires pris en compte dans le calcul du coefficient correcteur de la taxe d'habitation : pour rappel, l'État a compensé la suppression de la taxe d'habitation, dès 2021, par le transfert de la taxe foncière départementale, corrigée en fonction d'un coefficient comparant les anciennes ressources de 2020 (TH) et le nouveau panier fiscal (TF départementale). Or, la crise sanitaire avait conduit les services fiscaux à prendre du retard dans le recouvrement de la taxe d'habitation 2020. Cette mesure réintègre les avis d'imposition tardifs dans le calcul du montant de ressources à compenser à chaque collectivité. Dans les faits, Nancy percevra davantage de ressources fiscales suite à ce recalcul afin de garantir le juste niveau de recettes correspondant au produit définitif de taxe d'habitation en 2020.

## LA RÉFORME DES INDICATEURS MESURANT LA RICHESSE FISCALE DES COLLECTIVITÉS

La suppression de la taxe habitation sur les résidences principales (et sa compensation par l'ancienne part départementale de taxe foncière pour les communes, ou par une fraction de TVA pour les intercommunalités), tout comme les allègements fiscaux octroyés en 2021 aux entreprises industrielles dans le cadre de la baisse des impôts de production (pour leur Cotisation Foncière des Entreprises et leur Taxe Foncière), ont modifié en profondeur le tissu fiscal des collectivités.

- Dès lors, il était nécessaire de revoir les indicateurs permettant de mesurer et comparer la richesse fiscale potentielle des territoires.

Pour rappel, les indicateurs de richesse (**potentiel fiscal et financier**) sont des agrégats visant à mesurer la richesse potentielle d'un territoire par rapport aux autres. Pour calculer cette richesse théorique, les bases d'imposition d'une commune sont multipliées par les taux moyens d'imposition des communes de même strate. Au travers de ces indicateurs, lorsqu'un territoire est perçu comme « pauvre fiscalement » il perçoit des dotations de péréquation et bénéficie de mécanismes de solidarité. À l'inverse, les collectivités « fiscalement riches » contribuent davantage aux dispositifs de péréquation et perçoivent moins de dotations. Ces indicateurs de richesse fiscale sont donc déterminants pour les finances d'une collectivité.

La loi de finances 2022 poursuit la logique de la précédente en intégrant de plus en plus de ressources réelles (telles que les droits de mutations ou la taxe locale sur la publicité extérieure dite TLPE) au lieu de ressources potentielles. Dans les faits, les communes qui ont instauré la TLPE seront considérées du jour au lendemain comme plus « riches » que celles qui ne lèvent pas cet impôt (et assumaient financièrement ce choix) et percevront en conséquence moins de dotations de l'État (alors qu'elles contribuent à réguler les dispositifs publicitaires). Ce faisant, les collectivités sont de plus en plus comparées sur un périmètre qui n'est pas le même de l'une à l'autre, entraînant une forme inédite d'iniquité.

**À l'issue de la réforme, Nancy serait considérée « plus riche » avec un potentiel fiscal en hausse de 11,8 % ce qui réduira mécaniquement et significativement ses dotations.**

- Par ailleurs, la loi de finances 2022 modifie également les critères de calcul de l'effort fiscal. Cet indicateur visait à mesurer le niveau de fiscalité effectivement perçue par un territoire par rapport au produit potentiel, afin de conditionner le versement de certaines dotations de l'État aux collectivités à la sollicitation préalable de leurs contribuables, dans une proportion minimale. On obtient cet indicateur en divisant le montant de fiscalité perçue sur le territoire, par le potentiel fiscal de ce même territoire.

Pour ce calcul, la fiscalité prise en compte pour une commune donnée intégrait également les impôts perçus par son intercommunalité pour pouvoir comparer les communes sur un pied d'égalité, dès lors que certaines d'entre elles ont transférées davantage de compétences, et donc de fiscalité, à leur intercommunalité.

En retirant les produits fiscaux intercommunaux du calcul de l'effort fiscal des communes, la loi de finances 2022 pénalise de facto les communes fortement intégrées avec leur intercommunalité. Le Grand Nancy étant le deuxième territoire le plus intégré de France, Nancy et les 19 autres communes seront pénalisées par cette réforme qui, là encore, introduit de l'iniquité en comparant de façon simpliste des collectivités pourtant non comparables.

**On estime qu'à l'issue de la réforme (lissée sur 10 ans), l'effort fiscal de Nancy serait « artificiellement » réduit de près de moitié (42,5 %), ce qui réduirait sa Dotation de Solidarité Urbaine.**

Ces perspectives inquiétantes ne sont pas prises en compte dans les hypothèses budgétaires du ROB 2022, en attendant des simulations officielles ou une éventuelle correction en 2023 des nombreux effets de bord de cette réforme décriée par les spécialistes en finances locales.

## 4. AU NIVEAU MÉTROPOLITAIN, DE NOUVELLES SOLIDARITÉS À CONSTRUIRE

### VERS UN PACTE FINANCIER ET FISCAL MÉTROPOLITAIN

La loi prévoit que **l'élaboration d'un pacte financier et fiscal est une obligation pour les métropoles et leurs communes afin de « réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes »** en actionnant différents mécanismes : l'évolution des attributions de compensation et de la dotation de solidarité métropolitaine (les reversements de fiscalité suite au transfert de la taxe professionnelle), la répartition des contributions au FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) ou encore la création de fonds de concours (subvention métropolitaine).

Le territoire du Grand Nancy travaille en concertation entre la métropole et chacune des vingt communes depuis 2021 pour une mise en œuvre du pacte financier et fiscal en 2022. A titre liminaire, et dès l'année 2021, les communes ont commencé à prendre en charge une partie de la contribution au FPIC qui

était auparavant supportée intégralement par la métropole, à due concurrence de l'augmentation de leur dotation de solidarité (indexée sur l'évolution des bases de la cotisation foncière des entreprises), soit une dépense de 117 251 € pour la ville de Nancy.

Les concertations engagées ont permis d'identifier plusieurs axes de réflexion : l'ajustement des attributions de compensation au regard du coût actuel des compétences transférées au Grand Nancy, le renforcement des critères de péréquation (aider les communes en difficulté) pour la répartition de la dotation de solidarité ou de la contribution au FPIC, le transfert éventuel de certains produits fiscaux à la Métropole, ou encore l'instauration d'un fonds de concours métropolitains pouvant soutenir des projets communaux présentant un rayonnement inter-communal.

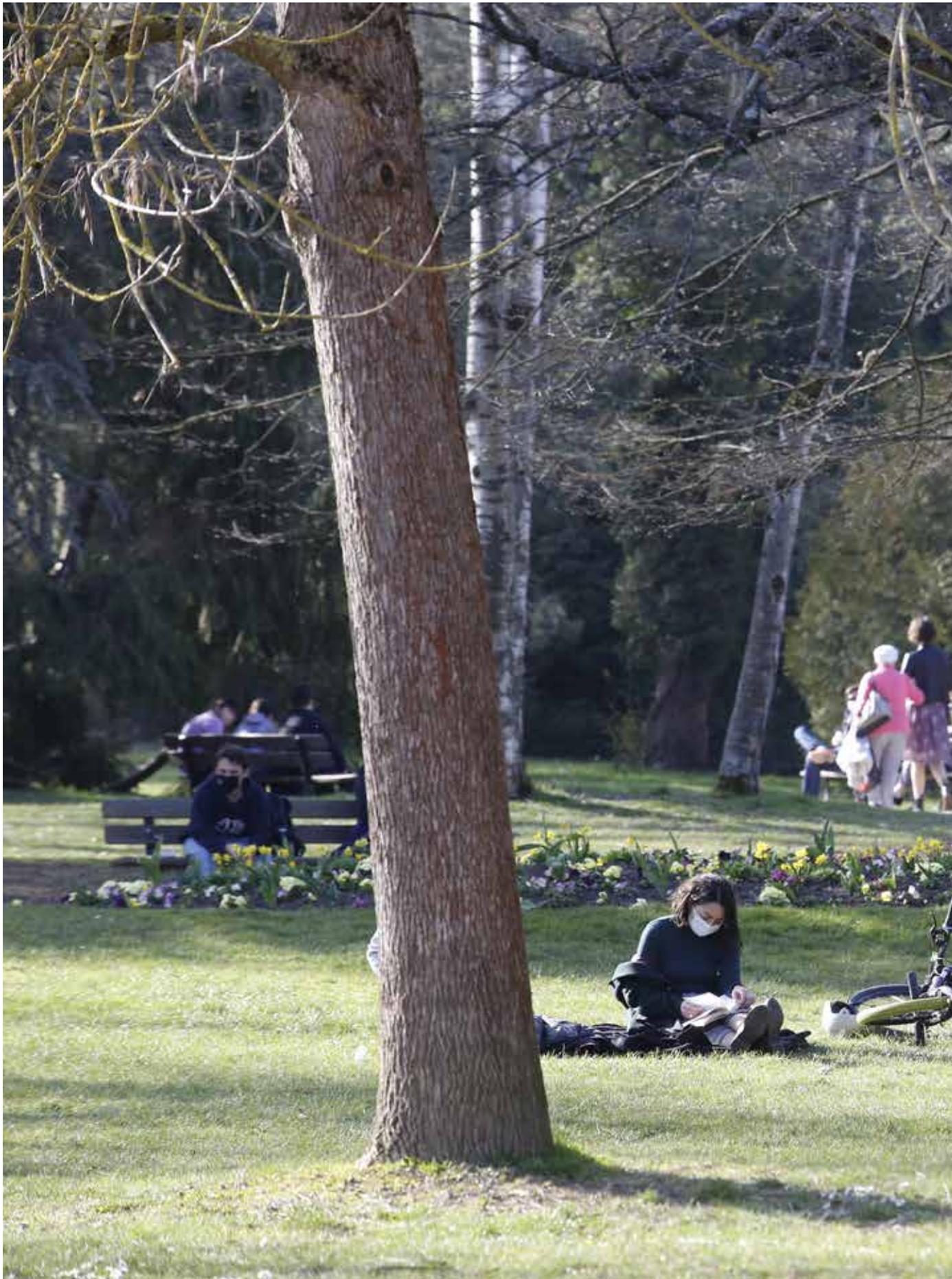
### LE DÉVELOPPEMENT DE LA MUTUALISATION AU SERVICE DU TERRITOIRE

L'ancienneté de la construction intercommunale à l'échelle du Grand Nancy et la compacité du territoire métropolitain ont favorisé l'émergence de nombreuses démarches de mutualisations entre collectivités, notamment entre la Métropole et la ville centre, voire avec d'autres communes, à l'instar de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications. Ces démarches traduisent **l'expression d'une volonté commune de solidarité et surtout d'efficience dans la gestion au service du territoire.**

Dans cette recherche d'un service public plus fluide, plus efficace, plus rationnel, Nancy et Grand Nancy poursuivront le processus de mutualisation engagé en 2021 avec la mutualisation du poste de responsable du protocole ainsi que la création de la Mission Rayonnement, toujours dans

l'objectif **d'améliorer le service rendu aux usagers** (par la gestion en commun de moyens, le développement de politiques publiques plus ambitieuses au service des citoyens-usagers, une articulation renforcée des interventions publiques) et de **développer les expertises et la professionnalisation des équipes** (en s'appuyant sur les compétences existantes et en développant des compétences nouvelles susceptibles de bénéficier à tout le territoire).

Les mutualisations envisagées en 2022, pour une mise en œuvre progressive sur la durée du mandat, portent sur les fonctions supports telles que la Direction des Finances, la Direction des Affaires juridiques, de la commande publique et des assemblées, et la Direction des Ressources Humaines.



A large, leafy tree in a park with people walking and a bicycle on the grass.

# LA STRATÉGIE 2022 - 2026



# LES ENJEUX DU MANDAT

UN PACTE DE CONFIANCE  
DÉMOCRATIQUE RENOUVELÉ ET UNE  
ACTION PUBLIQUE RÉSOLUMENT  
CONDUITE EN PROXIMITÉ AVEC LES  
QUARTIERS ET LES HABITANTS

UNE ACTION SOLIDAIRE  
POUR UNE VILLE ACCESSIBLE  
À TOUS

MOBILISER TOUTE NOTRE ACTION  
AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ  
DE NANCY

UNE ACTION PUBLIQUE MOBILISÉE  
POUR RELEVER LES ENJEUX DE LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

## UN PACTE DE CONFIANCE DÉMOCRATIQUE RENOUVELÉ ET UNE ACTION PUBLIQUE RÉSOLUMENT CONDUITE EN PROXIMITÉ AVEC LES QUARTIERS ET LES HABITANTS

Dès 2020, la Ville de Nancy a engagé un nouveau pacte de confiance démocratique avec les habitants. L'installation de la première assemblée citoyenne a défini les contours et les principes de cette nouvelle relation entre l'action publique et le citoyen dans la première constitution municipale de la Ville. Conformément à cette constitution, l'Assemblée citoyenne sera de nouveau

installée, par tirage au sort, en 2022. Cette relation de confiance se construit pas à pas et ne s'exprime pas uniquement à travers des dispositifs et des instances. Elle se traduit d'abord et surtout par une proximité permanente entre les élus et les habitants en usant de tous les moyens de dialogue et de rencontre : échanges sur les réseaux sociaux, réunions publiques au sein

des quartiers qui ont réunis en 2021 plus de 650 habitants, rencontres quotidiennes avec les habitants et les acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs là où ils vivent ou exercent leur métier. Il ne s'agit pas uniquement de relégitimer la décision politique il s'agit aussi et surtout de retisser petit à petit un lien de confiance entre les citoyens et l'action publique dans une

période où la participation aux différents suffrages est particulièrement basse comme l'ont encore souligné les taux de participation aux élections régionales et départementales au printemps dernier. Une période aussi où le vivre ensemble apparaît fragilisé et où il convient de redonner sens au collectif, à l'implication, à la participation et à l'engagement.



Les Nancéiennes et les Nancéiens sont au rendez-vous de la dynamique impulsée par la ville. L'affluence des habitants lors de l'installation des 11 nouveaux Ateliers de Vie de Quartiers (AVQ) l'été dernier et lors des rencontres de territoire en décembre, comme le succès du premier budget participatif témoignent de la capacité des citoyens à se mobiliser lorsqu'ils ont la certitude que leurs voix comptent et qu'ils peuvent peser pour améliorer leur environnement et soutenir le développement de leur ville.

Concernant l'édition 2021 du budget participatif, 13 projets ont été livrés sur les 25 qui ont été retenus par les habitants. 60 porteurs de projets ont ainsi accompagné les 15 directions de la ville concernées en lien bien sûr avec celles de la Métropole et ce sont 45 prestataires

ou entreprises qui se sont impliquées. Il y a 8 projets qui seront livrés au printemps dont certains ont pris un peu de retard du fait notamment de la pénurie de certains matériaux. Les 4 derniers projets demandant une expertise technique plus importante compte tenu de leur complexité seront quant à eux livrés au cours l'été.

Fort de ce succès, en 2022, le budget consacré à la 2<sup>ème</sup> édition du Budget Participatif sera porté de 0,8 M€ à 1 M€. Les résultats de l'appel à projets lancé en novembre dernier ne démentent pas le succès de ce dispositif : 255 projets ont été déposés dont 121 répondent aux critères d'éligibilité. Les projets ont été présentés à 68 % par des habitants et à 32 % par des acteurs organisés (AVQ ou associations). Et cette année encore, l'intérêt porté par les habitants aux enjeux de

la transition écologique, du développement culturel et sportif de proximité, du bien-être animal, d'un meilleur partage de l'espace public, se confirme largement. Il faut souligner que ces projets développent à l'évidence de la solidarité de proximité, des échanges entre voisins. Ce dispositif génère assurément du lien social et contribue grandement à développer l'intérêt des habitants sur des sujets essentiels de la vie quotidienne.

Enfin, parce qu'un dispositif de cette nature est toujours perfectible, la ville souhaite associer encore plus étroitement les habitants à ce processus participatif en 2022. Ainsi, une commission mixte a été mise en place réunissant des élus, des agents des services de la ville et de la métropole, des représentants de l'assemblée citoyenne et des AVQ. Celle-ci assure l'instruction de chaque projet avant de les soumettre au vote des habitants au printemps prochain.

66

**La 2<sup>ème</sup> édition  
du Budget Participatif  
sera porté de  
0,8 M€ à 1 M€**

## UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ ET UNE VILLE MOBILISÉE POUR RÉUSSIR LES RENDEZ-VOUS DÉMOCRATIQUES DE 2022

La Ville portera également une attention tout particulière en 2022 pour continuer d'améliorer la qualité d'un service public de proximité et d'un accueil des usagers plus adaptés aux besoins actuels, d'autant que la crise sanitaire a bouleversé les habitudes de nos concitoyens. Cette année sera à la fois l'occasion de consolider nos modes d'accueil, de relancer une démarche qualité interne d'abord basée sur l'expertise des agents de la ville, et de réinterroger nos process d'accueil qu'ils soient physique, téléphonique ou encore via les courriers ou la GRC (outil de Gestion de la Relation aux Citoyens). Des travaux seront également engagés pour revisiter notre site internet et notre offre de service numérique.

L'année 2022 sera également une année intense pour les services municipaux qui ont déjà conduit en début d'année une nouvelle opération de recensement de la population et organiseront au printemps les élections présidentielles et législatives. Un rendez-vous démocratique majeur pour notre pays qui appellera peut-être, une fois encore, une organisation et des protocoles adaptés aux impératifs liés à la crise sanitaire.



## UNE ACTION SOLIDAIRE POUR UNE VILLE ACCESSIBLE À TOUS

Le contexte économique et social invite à porter une attention toute particulière en direction de nos concitoyens et tout particulièrement de celles et ceux qui sont en situation de fragilité ou traversent une période difficile. L'impératif de solidarité nous invite aussi à agir concrètement en direction des femmes et des hommes qui subissent des discriminations et des violences du fait de leur genre, de leur origine, de leur handicap et de leur orientation sexuelle. L'impératif de solidarité c'est aussi porter une attention particulière à l'ensemble des quartiers de notre ville et en portant un regard attentif sur les quartiers qui concentrent les difficultés sociales les plus importantes et dont les besoins en matière d'aménagement et d'équipement apparaissent les plus essentiels. Il s'agit aussi bien sûr de mettre en œuvre une action publique de qualité et accessible à tous et partout dans tous les domaines essentiels de la vie quotidienne : l'éducation, la restauration collective, les mobilités, l'accueil de la petite enfance, l'hébergement des seniors, la culture, le sport, les loisirs...

Les services de la Ville se réorganisent également

pour mieux répondre à ces enjeux et développer des cohérences d'actions entre les différentes politiques municipales. En la matière, 2022 sera notamment marquée par l'intégration du Pôle Petite Enfance du CCAS à la direction des politiques éducatives de la Ville de Nancy qui a pour objectif de créer une cohérence dans l'intervention des services œuvrant pour les familles Nancéiennes : une réorganisation permettant d'appréhender la vie de l'enfant et de sa famille comme un parcours continu et cohérent mais aussi de faciliter les démarches administratives pour les familles. Le projet de la nouvelle direction des politiques éducatives prévoit ainsi en 2022 la création d'un guichet unique permettant à la famille d'obtenir le même niveau d'information et de service dans tous les points d'accueil de la ville ainsi que la mise en place de passerelles entre les services (écoles-crèches-périscolaire) notamment en matière de formation et de partage des pratiques professionnelles. Les thématiques de l'accueil de l'enfant en situation de handicap et le soutien à la fonction parentale seront également consolidées et travaillées en transversalité.

## LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF (CTG) ADOPTÉE À L'AUTOMNE DERNIER VA PROFONDÉMENT RENOUVELER EN 2022 ET LES ANNÉES SUIVANTES LE PARTENARIAT AVEC CETTE INSTITUTION

Nancy conduit une politique en direction des familles et des jeunes nancéiens à la fois ambitieuse et de qualité. Les piliers de cette politique sociale engagée demeurent d'une part l'accueil des enfants en bas âge au sein des établissements Petite Enfance du Centre Communal d'Action Sociale dont la qualité est reconnue

par tous, et d'autre part, l'offre de services sans cesse renouvelée et très complète à destination du jeune public de 4 à 17 ans.

La Caisse d'Allocations Familiales s'est engagée à accompagner le développement de cette politique volontariste par un soutien financier

conséquent, formalisé par une convention pluriannuelle avec la Ville permettant ainsi à de nouvelles actions d'être développées, notamment à destination des enfants et des jeunes des quartiers Charles 3, René 2 et rue de Tomblaine.

Cette nouvelle convention permet également au CCAS de bénéficier d'un bonus

de financement de la CAF à hauteur de 928 K€ pour l'ensemble des structures de la petite enfance, et ce, pour les cinq prochaines années. L'aide municipale annuelle aux structures associatives est quant à elle estimée à 352 K€ ce qui représentera une augmentation de 101 K€ par rapport au précédent dispositif.

## FAVORISER LA PARTICIPATION, L'ENGAGEMENT ET LES INITIATIVES DES JEUNES

Il s'agit de reconnaître la capacité des jeunes à agir dans le cadre d'un Conseil Nancéen de la jeunesse renouvelé, de rencontres fréquentes avec les élus, de contribuer à rendre les enfants et les agents acteurs du bien-être et du vivre ensemble grâce à des formations sur certaines thématiques comme l'égalité fille-garçon.

Différentes formes d'engagements des jeunes seront également encouragées et rendues accessibles aux familles aux revenus les plus modestes en 2022 à l'image des formations BAFA dans le cadre de l'animation volontaire. La ville continuera également d'encourager l'accueil de jeunes en services civiques, le soutien au mentorat, le développement d'actions en faveur de la mobilité européenne et internationale ainsi que l'autonomie des jeunes et leur sens de la créativité et de l'innovation avec le renouvellement du dispositif « Ma Ville Mon Projet ».



## DÉVELOPPER UNE OFFRE ÉDUCATIVE EN DIRECTION DES ADOLESCENTS

La ville systématisera également en 2022 après une phase d'expérimentation l'ouverture d'un club ados à chaque période de vacances scolaires avec pour objectif de rendre les jeunes acteurs de leur club, d'organiser des moments de rencontres avec d'autres structures, de développer des projets intergénérationnels.

## FACILITER LE DROIT AUX VACANCES POUR TOUS EN PROPOSANT UNE OFFRE VARIÉE

Afin de permettre aux enfants du territoire de Nancy d'accéder plus facilement à des loisirs éducatifs de qualité, la Ville va créer dès cette année une aide au premier départ en proposant des séjours collectifs d'une semaine, agréés Jeunesse et Sports, pour les 10-16 ans en lien avec les structures de l'éducation populaire. Pour les jeunes de 17 à 25 ans, une aide au séjour auto-organisé présentant une dimension citoyenne et sociale sera également mise en œuvre et les séjours portés par les associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances continueront d'être soutenus.



## LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET LA PAUVRETÉ ET AGIR EN DIRECTION DES SANS-ABRIS

Lancée en septembre 2018 par le ministère des solidarités et de la santé, la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté vise à répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'insertion et d'accès aux droits. Elle s'appuie sur deux orientations prioritaires : la lutte contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge et l'engagement d'une politique de sortie de la pauvreté par l'insertion et l'emploi. La mission prioritaire du Pôle Accompagnement Social du CCAS est de répondre de la manière la plus adaptée et rapide aux demandes des Nancéiens en situation de fragilité sociale ou financière. Il mènera en 2022 une Analyse des Besoins Sociaux pour établir la feuille de route pour les prochaines années des interventions sociales communales à destination des habitants de la commune et ainsi définir une nouvelle offre de service afin de dispenser une aide sociale facultative qui réponde efficacement aux besoins des personnes en situation de précarité ou fragilité.

2022 sera également l'année du renforcement des partenariats avec la Métropole dans le cadre du déploiement d'aides énergétiques, ainsi qu'avec la Maison de l'emploi pour l'insertion professionnelle et le Conseil départemental pour la mise en place des Commissions Territoriales d'Aide Sociale Facultative.

## EXPÉRIMENTER POUR APPORTER DE NOUVELLES RÉPONSES AUX PHÉNOMÈNES D'ERRANCE URBAINE

Il est apparu que les actions menées en direction des sans-domiciles du territoire ne permettaient plus d'accueillir, d'héberger et de réinsérer la frange des sans-domiciles les plus marginalisés, qui ne recourent pas, ou très partiellement, aux dispositifs d'urgence sociale et d'hébergement mis à leur disposition. L'idée de mettre en place un « Village de l'insertion », moins lourd en termes d'encadrement,

a donc été retenue. Géré par l'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS), avec le soutien de la Métropole du Grand Nancy qui a mis à disposition le site et ses services, il a été inauguré jeudi 20 janvier 2022, rue de Crosne à côté du pont de Malzéville. Le Village de l'Insertion s'ancre dans le processus de modernisation de l'action sociale locale dans la continuité des missions « Errance urbaine »

portées par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), la Métropole du Grand Nancy, le CCAS de Nancy et l'association ARS et nos partenaires. Ce nouveau lieu de vie de 15 places s'adresse au public dit des « grands marginaux », dans des situations de non-recours ou d'exclusion des dispositifs traditionnels, qui revendiquent un mode de vie alternatif et qui refusent

toute forme d'hébergement social traditionnel. Ce Village de l'Insertion leur propose ainsi une nouvelle logique d'accompagnement qui définit l'accès au logement comme socle de la réinsertion, ainsi qu'une action spécialisée à la fois sociale, médicale et médico-sociale. Il s'agit là d'un dispositif expérimental de 3 ans.

## UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX SENIORS

La revue du fonctionnement de Notre Maison structure municipale pour personnes dépendantes de plus en plus médicalisées, le déploiement des visites à domicile, le renforcement du soutien aux aidants, l'adaptation du cadre de vie ordinaire à la continuité de leur quotidien sont des objectifs opérationnels concrets dont le déploiement s'intensifiera en 2022 pour répondre à 3 enjeux stratégiques :

- Favoriser le bien être à domicile des seniors nancéiens ;
- Anticiper les besoins et les attentes des nouveaux publics seniors pour mieux y répondre ;
- Les seniors acteurs du développement de Nancy, ville inclusive, solidaire, culturelle et innovante.

En complément, il convient de continuer à moderniser les établissements et leurs abords. A ce titre, en 2022, les Résidences Autonomie de Boudonville, Chevardé et Donop verront la création de 9 appartements entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite. La Résidence Autonomie Donop verra la rénovation complète des salles de bain des 43 appartements. Les Résidences Autonomie Mouilleron et Pichon verront la restructuration des locaux du personnel et la création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite à destination du public. Ces travaux font également l'objet d'un financement par la CARSAT Nord Est.

Les moyens alloués à la réfection et à la mise aux normes des logements seront également renforcés en 2022 afin de permettre une réponse favorable aux personnes candidates à l'entrée en résidence. L'accumulation de logements non louables car nécessitant des rénovations et des mises aux normes sur ces dernières années devrait ainsi prendre fin en permettant de générer de nouvelles recettes liées aux locations à venir. L'optimisation du parc d'hébergement avec la mise en location de 6 studios originellement dédiés à de l'hébergement temporaire permettra également d'accueillir potentiellement 2 seniors avec des ressources limitées, ainsi que 4 étudiants dans le cadre d'une

expérimentation d'habitat intergénérationnelle.

De même, les 5 résidences autonomie seront reliées à la fibre optique et équipées de spot WIFI dans un espace commun : se connecter à Internet depuis son propre matériel (tablette, smartphone, ordinateur) sera désormais rendu possible. En complément, des bornes interactives permettront de mettre à disposition des résidents et des seniors riverains un point d'accès public à Internet pour réaliser des démarches administratives, correspondre avec ses proches ou naviguer sur des sites prédéfinis. Le recours à des personnes en service civique pourra permettre une médiation avec cet outil numérique.

## LA CRÉATION D'UNE MISSION SANTÉ

Les questions relatives à l'accès de tous aux soins, de la promotion de la santé, de la prévention, de l'amélioration de la santé physique et mentale à un niveau individuel et collectif sont autant de sujets pour lesquelles les communes, en proximité avec les acteurs de la prévention et du soin, peuvent conduire une action utile pour nos concitoyens.

Ainsi, cette nouvelle mission aura pour objectifs de lutter contre les inégalités en santé et les vulnérabilités territoriales, de favoriser une approche globale entre la santé et l'environnement, de lutter contre les addictions, de développer les partenariats avec les différents acteurs de la santé sur le territoire, de mettre en valeur les actions de santé publique (mars bleu, octobre rose, mois sans tabac) et de favoriser le développement du sport-santé. Cette mission aura également pour objectif de décliner le contrat local de santé métropolitain sur le territoire de Nancy et d'accompagner la création des maisons Parisot et des maisons médicales en lien avec la Métropole.

## LA PRIORITÉ CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'année 2021 a permis de finaliser avec l'ensemble des partenaires et des acteurs associatif le programme de la future Maison des Femmes qui sera installée au 54 rue Charles III. Un nouvel outil au cœur de Nancy qui permettra de proposer une solution d'urgence pour mettre à l'abri les femmes victimes de violences et leurs enfants. Un lieu sécurisé, ouvert 7 jours sur 7 qui permettra également aux femmes de disposer d'un parcours, accompagnées par des professionnels aux compétences diversifiées. Un lieu enfin qui permettra aussi de développer des actions de sensibilisation et de prévention ouvertes à tous.

En complément de ce futur équipement, la ville œuvre d'ores et déjà à la prévention des violences faites aux femmes dans le cadre du contrat de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes et sexuelles aux côtés de la Préfecture, la Métropole, le Conseil Départemental et le CHRU. La journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2022 sera mise à profit pour informer, sensibiliser et mobiliser la population nancéienne, au travers d'actions culturelles (programme Vives en partenariat avec des associations et la compagnie La Muette) et du lancement de la campagne « stop au harcèlement de rue ». Le deuxième temps fort de l'année 2022 reposera sur la journée du 25 novembre consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes autour de conférences, expositions et d'ateliers de sensibilisation à l'égalité filles-garçons dans les MJC.

# MOBILISER TOUTE NOTRE ACTION AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ DE NANCY

## UNE ACTION RÉVOLUE POUR SOUTENIR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIAUX

Le contexte démographique de la ville et plus largement du bassin Métropolitain nous invite à porter avec attention nos efforts pour soutenir l'attractivité de notre ville. Cela suppose d'agir sur l'ensemble des leviers permettant à la fois de soutenir l'économie locale au premier rang desquels les commerçants, à sédentariser les talents dans l'aire urbaine qui compte près de 50 000 étudiants, à répondre à la demande légitime et croissante de la population en matière de qualité de vie, de nature et de services.

En matière de développement économique, la Métropole s'est dotée en 2021 avec ses partenaires territoriaux d'une nouvelle agence de développement économique dont les missions couvrent le suivi de proximité des entreprises, l'accompagnement des acteurs, la promotion et l'animation des filières, l'appui à l'implantation, des actions de promotion économiques et d'animations des filières. De même, la Métropole a significativement renforcé son soutien aux réseaux territoriaux d'entreprises (ATP : une Association, un Territoire, un Projet) concrétisé par un nouveau Pacte pour les 6 prochaines années. D'autres outils, tels que le maintien du soutien à l'entrepreneuriat et aux acteurs de la création-reprise d'entreprises, les

actions visant à renforcer la culture entrepreneuriale ou encore le développement d'une offre foncière et immobilière de qualité en direction des acteurs économiques renforcent le panel d'action de la Métropole.

A l'échelle de la Ville de Nancy, d'autres outils et actions viennent compléter l'action de la Métropole. Dans le cadre de l'instauration de la Taxe sur les Friches Commerciales adoptée par le conseil municipal en septembre 2020, 2022 verra se tenir la seconde campagne d'imposition et la préparation de la campagne 2023. Et, afin de compléter cette mesure de lutte contre la vacance commerciale, et pour soutenir la diversité de l'offre, la ville mettra en œuvre un nouvel outil adopté en novembre dernier, celui du droit de préemption commerciale.

Mais la dynamique commerciale repose aussi sur la qualité des relations avec les acteurs économiques et la politique d'animation et de renforcement de l'offre commerciale. Ces échanges avec la sphère économique sont d'autant plus nécessaires dans le contexte économique inhérent à la crise sanitaire que traversent la France et le monde entier, tant pour accompagner les acteurs face aux difficultés liées à la perte d'activité que pour soutenir la relance économique. En

complément des échanges et entretiens réguliers avec les entrepreneurs, commerçants artisans, professions libérales... liés aux demandes d'aide et d'orientations, des travaux collectifs continueront d'être engagés en 2022 à l'image des Etats Généraux du Commerce à Nancy qui, dans un format de conférence annuelle doivent permettre des réflexions communes entre collectivités, associations de commerçants, réseaux ATP, bailleurs, branches professionnelles. Il s'agit également de maintenir des réunions spécifiques avec les partenaires commerciaux pour traiter des sujets d'actualité. Il s'agira enfin de consolider la structuration de la relation avec les associations de commerçants autour de conventions, de programmes d'animations et d'une amélioration du maillage infra-communal de l'événement commercial.

Il faut préciser que la ville de Nancy a décidé de s'engager en 2022 dans la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation Territoriale (ORT), dispositif visant à lutter contre la dévitalisation des centres-villes afin de mettre en cohérence l'ensemble des outils existants tout en les complétant au besoin, notamment sur le plan fiscal. A travers cet engagement, ce dont il s'agira surtout c'est de construire avec les habitants et toutes les parties

prenantes un véritable projet territorial pour l'hyper-centre. Une ORT qui s'articulera bien sûr avec le travail déjà engagé en 2021 visant à la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du site patrimonial remarquable de Nancy tout autant qu'avec les réflexions déjà engagées pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement (PLUIHD).

L'attractivité de la ville ne saurait dépendre uniquement du maillage et de la qualité du tissu économique et commercial. Elle repose sur une stratégie urbanistique tout autant attentive aux besoins des ménages qu'à ceux des commerces, sur une politique culturelle et d'animation ambitieuse et présente dans tous les quartiers de la ville et sur une organisation de l'espace public permettant de concilier l'usage de toutes les mobilités en recherchant toujours à mieux répondre aux enjeux de la transition écologique.



## UNE POLITIQUE DE GESTION DE L'ESPACE PUBLIC POUR UNE VILLE APAISÉE

Le 25 novembre 2021, le Conseil Métropolitain a adopté le nouveau Plan Métropolitain des Mobilités (P2M) qui constitue un changement radical dans la manière de penser les mobilités en abordant en toute coordination l'ensemble des mobilités et en tenant compte de tous les usages. Si la transformation de la ligne 1 et de 4 lignes de transports en commun structurantes « dont 20 km en site propre » constituent un point saillant de ce Plan, n'oublions pas que celui-ci reconstruit d'abord un réseau global avec notamment des lignes de bus à haut niveau de service (BHNS), un plan vélo complet avec 200 km de pistes cyclables sécurisées à l'horizon 2026, une tarification plus simple et plus solidaire et un plan piéton visant à renforcer la marchabilité du territoire.

A ce titre, le chemin piéton de Nancy s'inscrit évidemment pleinement dans les objectifs du P2M et s'articule avec lui. Les enjeux sont multiples pour le centre de Nancy : améliorer le cadre de vie, rééquilibrer l'usage de l'espace public au bénéfice de mobilités douces, réduire les pollutions, profiter d'un environnement moins stressant pour les piétons avec des parcours urbains repensés et sécurisés, permettre aux commerçants d'être plus visibles et accessibles...

Un premier chemin piéton a été mis en place du 10 juillet au 29 août 2021. Celui-ci s'est étendu de la Porte de la Craffe à la Grande Rue incluant bien sûr la Place Stanislas, puis la rue des Dominicains et la rue du Pont Mouja. Une enquête auprès des usagers, qu'ils soient riverains, passants, ou commerçants souligne qu'une majorité des personnes interrogées est favorable à la création d'une nouvelle zone piétonne à Nancy. Fort de ce constat, le projet se poursuivra avec la mise en œuvre définitive d'un plateau piéton dès l'été 2022 et l'aménagement des entrées de zone.

Cette nouvelle phase de piétonnisation et la mise en œuvre progressive des objectifs du P2M nous invitent également à conforter notre stratégie de stationnement. Dans la perspective d'une diminution progressive de la part modale de la voiture individuelle et d'une nouvelle stratégie de stationnement à l'échelle métropolitaine, la ville a déjà engagé plusieurs mesures qui se mettent en œuvre courant 2022 : l'augmentation des tarifs du FPS afin de lutter contre le non-paiement du stationnement sur voirie et l'extension du stationnement payant aux zones de tension. Cette dernière mesure vise d'abord à résoudre les difficultés de stationnement rencontrées par les résidents dans les rues où un fort report a été observé suite à l'extension du stationnement payant mise en œuvre en 2018. Ainsi, 20 nouveaux horodateurs vont être installés cette année permettant le passage de 611 places en stationnement payant. Par ailleurs, aucune revalorisation tarifaire n'est prévue en 2022, ni pour les abonnements des résidents, ni pour le stationnement horaire.

## UNE VILLE ENGAGÉE POUR LA SÉCURITÉ ET LA PROPRETÉ

Un autre élément important contribuant à l'attractivité de la ville concerne bien sûr l'amélioration continue de la qualité du cadre de vie qui doit offrir aux habitants un environnement sain où ils se sentent en sécurité.

La propreté et la gestion qualitative des déchets constituera en 2022 et tout au long du mandat une priorité. En matière de collecte, l'extension des consignes de tri a conduit à un bond impressionnant de la quantité collectée des déchets recyclables (+ 28 %). Nous devons poursuivre la politique d'installation des conteneurs semi-enterrés en habitat collectif et de conteneurs enterrés dans les quartiers à chaque fois que cela est possible pour à la fois poursuivre la qualité de la collecte et diminuer la présence des sacs et bennes dans nos rues. Il est notamment prévu en 2022 l'implantation par la Métropole de conteneurs enterrés sur le secteur de la place d'Alliance. Il faut préciser que la Métropole a recruté 20 agents de nettoyage supplémentaires pour continuer d'améliorer la qualité.

L'action métropolitaine doit cependant être prolongée par une action en proximité par de nouvelles approches, permettant d'optimiser les coordinations, de mobiliser l'ensemble des leviers existants et de rendre les habitants acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie. C'est pourquoi l'équipe municipale a voté un plan d'actions pour une ville propre et sécurisée lors du conseil municipal du 28 juin 2021. Parmi les dispositions de ce plan, la lutte contre

les incivilités en matière de propreté et la multiplication des dépôts sauvages sur la voie publique constituent une priorité. Ainsi, après une adoption par le conseil municipal en décembre dernier, 2022 verra la mise en œuvre d'une nouvelle tarification des enlèvements des dépôts sauvages qui a été portée à 250 euros et des amendes administratives portées de 500 à 1500 euros. En complément, une nouvelle offre sera proposée au cours du second semestre 2022 aux habitants comme le retrait des hétérogènes à la demande pour répondre aux besoins des nancéiens qui n'ont pas les moyens d'accéder aux déchetteries.

En complément de ces actions, la ville développe les champs de la prévention en matière de gestion des déchets. Les principaux axes de travail consistent à prévenir, à sensibiliser les usagers et les publics cibles (étudiants, commerçants,

bailleurs, membres des AVQ) sur les questions de gestion des déchets, à valoriser l'implication citoyenne en les accompagnant dans leurs projets (clean walk...), à participer à l'animation des Ateliers de Vie de Quartiers sur le volet « propreté et gestion des déchets », à développer les actions de proximité (sites de compostage) et à faire appliquer la Charte des manifestations responsables.

Cette politique volontaire en matière de propreté et des gestions des déchets se poursuit en 2022 et s'intensifiera du fait de l'articulation des différents services municipaux, que sont la police municipale, la brigade de surveillance de la voie publique, Nancy Ville Propre et les services métropolitains.

Dans le domaine de la sécurité, les dispositions prises par la Ville de Nancy dès le début de ce mandat

traduisent la volonté politique d'apporter des réponses adaptées aux phénomènes de nuisances et de troubles à la tranquillité publique. Force est de constater que les avancées réalisées en la matière sont également le fruit d'une nécessaire collaboration avec tous les acteurs en charge des questions de sécurité, dont le citoyen est l'un des acteurs privilégiés. En effet, si la consolidation et l'augmentation des effectifs de police municipale et la restructuration de son organisation permettent au quotidien le dialogue avec les administrés, il n'en demeure pas moins que la coproduction de sécurité est essentielle pour maintenir une efficacité sur le terrain et répondre aux nouveaux enjeux d'une ville qui développe une urbanisation dynamique, accueille de nouveaux modes de mobilité et de nouveaux rythmes de vie, garants de son attractivité.





## 66 L'îlotage pour répondre aux nouveaux enjeux de la proximité

Mettre en place un véritable maillage territorial en systématisant l'îlotage et les patrouilles pédestres afin de s'intégrer parfaitement dans le tissu urbain constitue un axe primordial de la politique de la ville de Nancy. Pour autant, la proximité ne se construit pas uniquement autour d'un principe de territorialisation de la présence policière dans tous les quartiers. Elle se construit également, en organisant un contact permanent avec la population et les différents acteurs qui la composent. Ce contact nécessite de développer la polyvalence des savoir-être et des savoir-faire des policiers municipaux notamment en matière de médiation et de prévention. C'est pourquoi, la polyvalence est au cœur du projet de proximité de la police municipale, pour répondre aux attentes des citoyens, pour conforter les partenariats du quotidien (bailleurs sociaux, transporteurs, éducation nationale...), pour mener des opérations de prévention et de communication à destination de publics sensibles et particulièrement à l'endroit des plus vulnérables (seniors, jeune public, commerces...).

Dans cette logique de proximité, le nouveau poste de police de sécurité inauguré en juillet 2021 rue Saint Nicolas permet d'accueillir le public, de recueillir les inquiétudes des habitants, d'identifier les problématiques qui se font jour et pour lesquelles il convient d'apporter des réponses concrètes et efficaces. Cette antenne de proximité est un élément de cette nouvelle approche, favorisant à la fois la pédagogie, le dialogue et une écoute attentive des citoyens afin d'être en phase avec les besoins exprimés (sécurité, propreté...). Ce poste de Sécurité et de Proximité a vocation, dès 2022, à accueillir des permanences de Délégués du Procureur qui rendront une justice de proximité notamment pour permettre des médiations sur les questions liées aux litiges de voisinage.

## 66 Continuer de consolider les effectifs de la police municipale

Il a été décidé, dès le 5 juillet 2020 d'augmenter l'effectif de la police municipale de 70 à 73 agents et le 28 juin 2021 de porter cet effectif à 76 agents. L'augmentation du nombre d'agents à la police municipale s'inscrit dans une volonté politique de poursuivre le renforcement des effectifs sur la durée du mandat afin d'atteindre le nombre de 100 agents qui correspond au nombre moyen d'agents pour des villes de 100 000 habitants. Cette démarche implique également de procéder à des investissements pour aménager les locaux devant accueillir ces nouveaux agents et acquérir les matériels nécessaires (véhicules, équipements, etc...).



## VALORISER LES ÉCOLES DE NANCY ET AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DES JEUNES NANCÉIENS

La qualité des politiques éducatives est aussi, bien sûr, un facteur d'attractivité de la ville pour les familles et les jeunes ménages. C'est d'abord ici l'occasion de saluer l'ensemble de la communauté éducative et particulièrement l'ensemble des agents des écoles, les personnels qui encadrent les activités périscolaires et extrascolaires, qui font face quotidiennement depuis près de deux ans maintenant à l'épidémie de COVID19, agissant pour permettre aux (7 988) élèves de nos écoles de pouvoir continuer à suivre leur scolarité dans les meilleures conditions de sécurité possibles. Si l'adaptation permanente est trop souvent dans l'urgence du fait de protocoles sanitaires parfois diffusés à la dernière minute par les services de l'État, cette adaptation se poursuivra jusqu'au terme de l'épidémie pour maintenir

une qualité des services et des animations.

Il convient également de souligner ici les efforts conduits par la ville pour améliorer les équipements éducatifs : 90 % des classes élémentaires seront équipées de VPI (Vidéoprojecteurs Interactifs) en 2022 et les écoles maternelles commenceront à être équipées en classes numériques mobiles (7 tablettes par école dans cette première phase ainsi que d'écrans numériques informatiques).

Comme indiqué précédemment, c'est aussi une attention particulière portée sur la qualité de l'environnement des enfants notamment par le programme de végétalisation des cours d'écoles qui va se poursuivre en 2022 et les années

suivantes. La ville continuera également de consacrer une part importante de son niveau d'investissement aux écoles en réservant notamment 4 M€ par an environ pour l'amélioration des bâtiments.

Pour 2022, 1,65 M€ sont prévus au titre du gros entretien, qui doit permettre de rénover les salles de classes et les cantines, de procéder à des travaux de rénovation thermique pour gagner en isolation et lutter contre la chaleur en période de canicule, et 2,4 M€ au titre de l'opération Ecoles d'avenir qui intègre l'aménagement des cours en îlots de fraîcheurs et l'amélioration des établissements et leur relation avec leur quartier, en lien avec les enjeux de mixité sociale et de transition écologique.

Enfin, il convient de souligner l'important travail qui a été

conduit en 2021 en direction de la restauration scolaire et qui s'est concrétisé par un nouveau contrat plus exigeant, plus qualitatif et plus durable : 33 % de produits bio (produits d'origine française à 100 % et locale à 70 %), 17 % de produits disposant d'un label qualité, 38 % de produits locaux. Il est en effet essentiel de pouvoir proposer aux enfants une restauration scolaire de qualité avec des produits variés, non transformés, fabriqués sur place. Une restauration durable qui propose chaque jour une alternative végétarienne et qui propose également un conditionnement en barquette cellulosique 100 % biodégradables. Une restauration bien sûr accessible à toutes et à tous avec une tarification sociale qui tient évidemment compte des revenus des familles.



## UNE QUALITÉ CULTURELLE EXCEPTIONNELLE HAUTEMENT CONTRIBUTRICE DU RAYONNEMENT ET DE L'ATTRACTIVITÉ DE NANCY ET DE LA MÉTROPOLE



En complément de la politique éducative, le développement de l'accessibilité à tous les jeunes, des grands domaines des arts et de la culture constitue également une priorité avec notamment l'objectif d'obtenir en 2022 le label « Ville 100 % Éducation Artistique et Culturelle ». Ce label du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle vise le bénéfice, pour chaque jeune nancéien, d'un parcours cohérent - de la naissance à l'âge adulte - nourri de pratiques artistiques et culturelles, de rencontres avec des artistes et des œuvres, d'occasions multiples d'acquérir, approfondir et mettre en perspective ses connaissances.

Le nouveau Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle 2022/2024 avec l'Éducation Nationale et le Ministère de la Culture intègre les ingrédients de cette ambition dans une démarche articulée avec la Convention

Territoriale Globale, la Caisse d'Allocations Familiales 54, le Projet Éducatif Territorial, ainsi qu'avec le label Ville Amie des enfants de l'UNICEF et permet donc :

- d'éduquer au sens large pour permettre l'épanouissement et la construction des jeunes qui seront les « citoyens » de demain,
- de lutter contre le caractère aléatoire et le hasard qui caractérisent nombre de projets et pèsent sur les inégalités, en premier lieu pour les élèves mais également pour les acteurs culturels et les artistes,
- de renforcer le lien entre les acteurs de l'enseignement et les professionnels de la culture pour amplifier le sens des actions d'éducation artistique et culturelle,
- d'instaurer une création partagée de qualité au sein des écoles permettant une vitalité culturelle sur le territoire.





## “ Une nouvelle géographie culturelle de la Ville

La politique culturelle portée à Nancy vise à stimuler l'innovation, la recherche, la création, la diffusion, à apporter un soutien objectif aux différents porteurs de projets afin d'installer « la culture partout et pour tous » en encourageant une dynamique de programmations en direction de toute la population, qui s'articule entre programmation régulière et temps festifs dans chaque quartiers de la ville mais aussi au travers du déploiement de grands projets et de nouveaux lieux et services permettant un maillage culturel de notre ville concerté au plus près des attentes de nos usagers. Cette volonté s'exprimera en 2022 avec :

- la poursuite du développement des programmations estivales, des fêtes de Saint-Nicolas dans chaque quartier de la ville,
- des nouvelles propositions de nos établissements culturels et institutions culturelles dans les différents quartiers de la ville : Opéra et bibliothèque avec l'opération Opéra sur le plateau ; le Théâtre de la Manufacture avec « Quartiers libres » ; présence des bibliothèques à moins d'1/4 heure à pied de chaque habitant avec le projet Kraft..., le projet Quartiers musique du NJP ou encore l'opération d'accès à la lecture Des écrivains dans nos quartiers, portée par le Livre sur la Place,
- le dispositif « Quartiers en fête » qui va permettre la mise en place de résidences d'artistes sur un quartier de la ville. S'inscrivant dans le droit fil des droits culturels, il s'agit de développer lors de ces résidences un projet culturel co-construit en impliquant les forces vives du quartier et de permettre aux artistes d'expérimenter, créer et se structurer sur le territoire nancéen. Cette démarche fait actuellement l'objet d'une action de préfiguration dans le territoire Ouest, quartier des Grands Moulins, pour la période d'octobre 2021 à juillet 2022 par la compagnie Mélocoton et son projet *Presqu'une île*.

Par ailleurs, et sans oublier la poursuite de la rénovation du musée lorrain, il faut souligner les projets en développement

avec une nouvelle médiathèque pour le Haut-du-Lièvre et le projet ambitieux d'installation du Centre Chorégraphique National - Ballet de Lorraine dans l'ancienne faculté de pharmacie afin de permettre à cet établissement de renommée internationale de bénéficier d'espaces de création et d'accueil du public de grande qualité et de développer sur ce quartier une dynamique créative puissante qui à terme serait partagée avec l'Opéra National de Lorraine et le Théâtre de la Manufacture à travers l'aménagement d'espaces de répétition et de diffusion sur le site.

L'année 2022 verra également la confirmation du renforcement de la programmation culturelle printanière et estivale afin de rythmer l'année culturelle nancéenne au son de ces grands événements et rendez-vous culturels avec :

- Au printemps la première édition des Rencontres Urbaines de Nancy s'articulant autour d'une offre pour le grand public (alliant street art, sports, mode et art de vivre), d'interventions à l'adresse des professionnels, vise à fédérer la scène art urbain française et à positionner Nancy dans ce domaine avec en appui le parcours permanent d'art contemporain dans la Ville Art Dans Nancy.
- Une programmation estivale amplifiée avec un nouveau Mapping sur la Place Stanislas et la poursuite du développement des guinguettes culturelles.
- Une rentrée culturelle foisonnante en septembre avec le Livre sur la Place porté par un nouveau commissariat artistique, le Nancy Jazz Pulsations et la grande exposition « Architectures Impossibles » au Musée des Beaux-Arts.
- Puis, une année qui s'achèvera par l'amplification des Fêtes de Saint Nicolas qui se poursuivra avec un élargissement dans toute la ville des projets participatifs réunissant enfants et adultes. La programmation Art de la Rue orientée jeune public, la multiplication des villages de Saint Nicolas permettant au public de partager des instants de fêtes et pour les plus grands de revivre des moments de leur enfance.

# UNE ACTION PUBLIQUE MOBILISÉE POUR RELEVER LES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE ET CONTINUER À ASSURER UNE GESTION REMARQUABLE DES ESPACES VERTS DE NOTRE VILLE

Le 18<sup>ème</sup> jardin éphémère « Eau de vies », installé en octobre sur la place Stanislas patrimoine mondial de l'humanité et monument préféré des Français, a été programmé dans la continuité des thématiques antérieures, en lien direct avec l'action nancéienne en matière d'écologie urbaine. L'implication citoyenne est visible dans ce jardin, comme elle l'est également avec les écoateliers (mardis aux serres, mercredis de la Pep' et jeudis à Godron), le fleurissement de la ville et les engagements du budget participatif (plantations de fruitiers, végétalisations des cours d'école et Tiny Forests). Dans une ville de 1500 hectares et 106 330 habitants, la nature trouve sa place avec 320 hectares tant privés que publics. Une richesse et un vivier de biodiversité que la ville entretient, préserve et fait connaître via un événementiel soutenu.

Nancy a par ailleurs remporté à l'automne deux prix nationaux. Ils viennent récompenser dix ans de travail autour de l'apiculture dans les serres municipales, les espaces de nature et autres sites

urbains accueillants. La cité lorraine est « Ville de miel » et « Trois abeilles ». « Ville de Miel » est un concours organisé chaque année depuis 2016 en partenariat avec Union Nationale de l'Apiculture Française. Un jury de professionnels et d'amateurs analyse les critères gustatifs, olfactifs et visuels. Une attention toute particulière est portée aux opérations de pédagogie et de sensibilisation qui sont mises en œuvre autour de la production du miel et de la protection des abeilles.

En 2021, la Ville de Nancy a poursuivi le programme de végétalisation de façades. L'encouragement des Nancéiens à s'engager s'est concrétisé, notamment grâce à la diffusion de documents techniques qui préconisent l'utilisation de certains végétaux et des techniques de plantations adéquates. En 2022, la Ville de Nancy amplifiera cette action essentielle pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique.

En matière d'événements publics, le festival « Embranchements 2 » a permis, en juin 2017, de

sensibiliser les publics à cette histoire, à la diversité des essences sur le territoire, à la préservation du patrimoine végétal. La ville s'est engagée et a innové pour que la cité lorraine soit un carrefour important sur les chemins de la connaissance de l'arbre. En juin 2022, la troisième édition de l'événement sera l'occasion de diffuser le label « Embranchements » à l'échelle de la métropole, extrapolant les actions de protection et de sensibilisation à l'ensemble du territoire.

Cette même envie d'échanges présidera à la création du 19<sup>ème</sup> jardin éphémère. Un jardin qui évoquera, en octobre 2022, le thème du feu en lien avec le Congrès national des sapeurs-pompiers. Cette nouvelle édition devrait surprendre par son inventivité renouvelée et l'invitation de partenaires artistiques de haut niveau. Les 650 000 visiteurs (en 2021) attendent ce renouveau en termes de présentations végétales mais aussi d'animations pendant les six semaines de vue du jardin.

Il est à noter que le budget participatif 2021 a permis que

s'exprime nettement le désir des habitants d'améliorer le cadre de vie par le végétal. C'est ainsi que de nombreuses actions ont été proposées et que celles qui ont obtenu le plus de votes concernent le patrimoine vert de la commune, dont la création de trois mini-forêts, la plantation de plus de 50 arbres fruitiers sur 8 espaces de nature de la ville, la végétalisation de 50 façades sur l'année 2021 dont 25 grâce au budget participatif, etc...

Les actions d'ores et déjà proposées au Budget Participatif 2022 montrent que cet engouement ne faiblit pas et que les nancéiens souhaitent déminéraliser leur ville. Des actions sont ainsi prévues dont le dispositif « Jardinage de rue », grâce auquel, la commune de Nancy soutient les initiatives citoyennes par un accompagnement technique et financier. Elle encourage ainsi les habitants à protéger la flore spontanée de leur pied de mur, à entretenir un micro jardin sur le trottoir ou en pied d'arbre et à faire courir des plantes grimpantes sur leur façade.



## AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT DES HABITANTS

### 66 Les jardins d'écoles

2021 a été marquée par la rénovation de 5 cours d'écoles primaires et maternelles, une rénovation marquée par un nouvel aménagement des espaces de jeux faisant la part belle au végétal. Des projets qui se sont appuyés sur plus de 30 séances de concertation avec les familles, les personnels de l'enseignement, les agents des écoles et qui ont permis de créer de véritables oasis de fraîcheur en ville et qui permettent de désimperméabiliser les sols. Ce n'est pas moins de 7 460 m<sup>2</sup> de cours et toitures traitées et plus de 3 000 végétaux plantés. Une action plébiscitée par les familles et qui a aussi retenu l'attention de l'Agence de l'Eau qui a décidé de distinguer la ville de Nancy par la remise du Trophée de l'Eau. Cette action sera bien sûr poursuivie en 2022 sur d'autres écoles de la ville. Ces travaux contribuent ainsi à aménager des îlots de fraîcheur en ville, à l'image du bassin central de la pépinière rénové en 2022.

### 66 Améliorer la qualité de notre air

La ville continuera également de porter une attention toute particulière à la qualité de l'air. En partenariat avec ATMO et l'ADEME, sur 3 sites pilotes (une crèche et deux écoles primaires), elle continuera d'investiguer l'influence du transfert de pollution de l'extérieur vers l'intérieur des bâtiments ainsi que les moyens de remédiation possibles tels que l'adaptation des protocoles d'aération et la filtration des locaux. Une fois cette étude achevée et les nouveaux protocoles évalués, il s'agira de les étendre à l'ensemble du parc des bâtiments scolaires et de la petite enfance. Il faut souligner ici également que des capteurs de CO<sub>2</sub> ont été installés dans chaque école et dans tous les bâtiments de la petite enfance.

### 66 La piétonnisation et l'expérimentation des rues scolaires

Autre élément majeur de l'action de la collectivité dans le domaine de la transition écologique, celui de la piétonnisation répond à des enjeux majeurs et actuels : l'amélioration du cadre de vie, le rééquilibrage dans l'usage de l'espace public au bénéfice des piétons et des mobilités douces, la réduction des pollutions. Après une expérimentation en 2021 du nouveau plateau piéton et une enquête conduite auprès des usagers, riverains et commerçants, ce chemin piéton sera ainsi pérennisé en 2022 et ce projet sera évidemment conduit en articulation avec le déploiement du nouveau plan des mobilités de la Métropole.

L'année 2021 nous a également permis d'expérimenter la première rue scolaire, rue Saint Fiacre pour accéder à l'école des 3 Maisons afin de faciliter et d'apaiser les déplacements des enfants et des familles lorsqu'ils se rendent à l'école. Cette expérimentation consiste concrètement à fermer la rue à la circulation aux heures d'entrées et sorties de classe. Un premier bilan sera réalisé cette année et conditionnera la pérennité du dispositif et son extension à d'autres écoles de la ville.



## SOUTENIR ET PROMOUVOIR DES CONSOMMATIONS RESPONSABLES

En 2021, un nouveau marché a été conclu avec la société Sodexo en concertation avec les parents d'élèves qui a permis aujourd'hui de favoriser l'approvisionnement local pour la restauration collective. L'offre de restauration intègre désormais 50 % de produits bio et ceux-ci sont tous d'origine française et sont, pour 70 % d'entre eux, locaux. Sur l'ensemble des produits servis, 38 % sont d'origine locale. Une montée

en puissance de ces évolutions est prévue dès 2022 ainsi que pour les années suivantes.

De même, il faut souligner que la ville a développé en lien avec l'association Bio en Grand Est et l'association OK3 un nouveau marché des producteurs locaux implanté dans le quartier Rives de Meurthe. Il est ouvert chaque vendredi de 16 h à 20 h sous la Halle ouverte de l'Octroi (hors période hivernale).



## DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHAT SOCIALEMENT ET ÉCOLOGIQUEMENT RESPONSABLE

La commande publique est un levier grâce auquel les collectivités peuvent être partie prenante des changements de pratiques.

Le réemploi, l'achat vertueux tant du point de vue environnemental que sociétal sont des préoccupations transversales qui peuvent être mobilisés largement dans les marchés conclus par la ville. Cela implique de déployer une stratégie de sensibilisation des services aux objectifs et outils

permettant de les atteindre. Un Schéma Prospectif des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) sera construit selon cette logique, à la fois pour porter les ambitions municipales en la matière mais aussi pour les partager avec les acteurs du territoire susceptibles de se positionner en partenaires (dans le cadre des partenariats avec les fédérations du BTP par exemple), favorisant ainsi l'accès aux marchés public municipaux des TPE et PME locales et donc l'emploi local.

## TRANSFORMER LA VILLE EN PROPOSANT UN URBANISME CONFORME AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La ville de Nancy, dans la perspective de l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale 2020 enclenche cette année la formalisation d'une charte qualité des constructions neuves en lien avec nos partenaires de l'immobilier, une démarche bien sûr complémentaire à la réglementation d'urbanisme en vigueur. Une charte qui vise à partager une vision commune entre les divers partenaires engagés

dans le secteur de la construction sur la nécessaire adaptation de nos villes aux défis climatiques et environnementaux en lien avec la métropole. Il s'agira à la fois de porter une attention particulière à la qualité de la construction sachant que nos concitoyens passent en moyenne 80 % de leur journée dans des lieux clos (domicile, école, bureau, équipements publics...), à la relation entre la construction et la place de la nature en

ville, à la réduction de la consommation d'eau, à la fonctionnalité des lieux et à leur sécurité...

En complément, le rapport annuel de développement durable, également présenté à l'occasion de ce conseil municipal, précise plus en détail la multiplicité des actions déjà conduites par la ville ainsi que celles qui sont en projet.



# LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

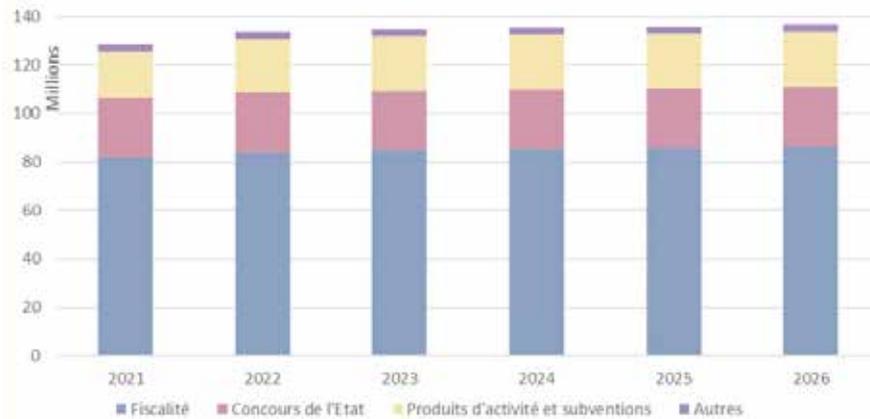
Les besoins du territoire sont importants et supposent à la fois des investissements conséquents, pour la transition écologique et l'attractivité de Nancy, et le renforcement des moyens des politiques prioritaires telles que les solidarités, la sécurité ou la participation citoyenne. Dans ce contexte, et tout en préservant dans la durée sa santé financière, la ville privilégie une stratégie axée sur les recettes, sans augmenter les taux d'imposition mais en captant et diversifiant ses financements.

Les chiffres présentés dans ce chapitre exposent l'évolution attendue des dépenses et recettes de la ville jusqu'en 2026 compte tenu à la fois d'éléments prospectifs (variation prévisionnelle des dotations et des bases fiscales) et des orientations budgétaires résultant des choix de la collectivité (maintien des taux d'imposition par exemple).

# 1. GARANTIR LA STABILITÉ FISCALE TOUT EN PRÉSERVANT LA DYNAMIQUE DES RESSOURCES

Dès lors que la Dotation Globale de Fonctionnement est atone et que le gel des taux d'imposition limitera le dynamisme des produits fiscaux, la dynamisation des ressources de fonctionnement repose sur l'ajustement des tarifs municipaux et sur la recherche de subventions pour les nouvelles actions du mandat.

**Prévision d'évolution des recettes de fonctionnement**



## LES RESSOURCES FISCALES ET LE MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION

**La stratégie financière est basée sur le maintien des taux d'imposition sur le mandat.** Ce choix s'avère judicieux dans le contexte sanitaire, économique et social qui menace le pouvoir d'achat des ménages ou peut fragiliser les entreprises.

Dès lors, le produit de la fiscalité directe, constituée essentiellement de la taxe foncière désormais, reposera uniquement sur l'évolution des bases fiscales (les valeurs locatives) indexées sur l'inflation (3,4 % en 2022, et ensuite estimée à 1 % par an jusque 2026).

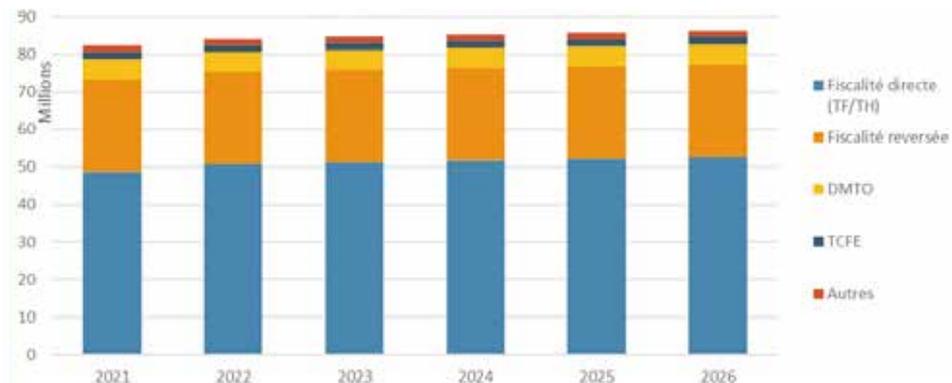
Par ailleurs, la réforme de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité engagée en 2021 conduit l'ensemble des communes de France

à harmoniser leur taux par le haut, ce qui devrait se traduire par un produit supplémentaire d'environ 100 K€ à partir de 2023.

Le produit de la taxe additionnelle aux Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) présentant une évolution plus aléatoire,

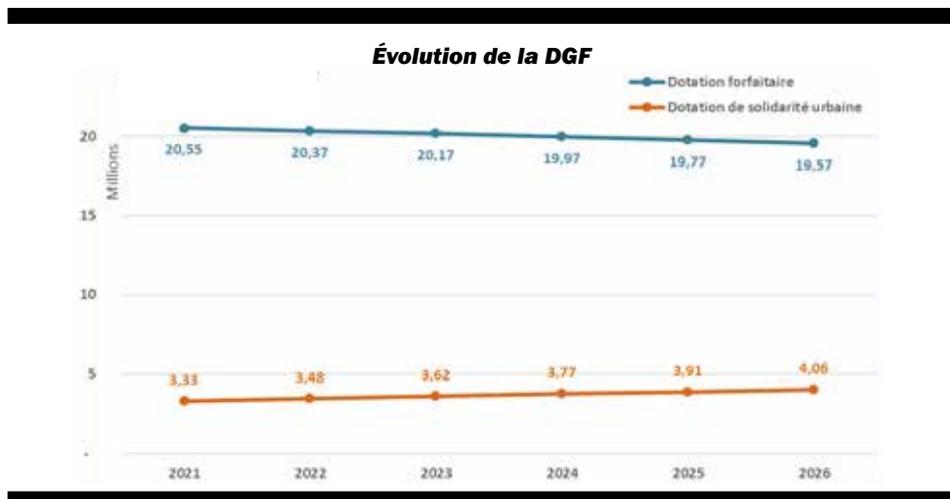
en fonction du marché immobilier, la prospective retient par prudence le montant de 2019 de 5,38 M€ (le plus bas depuis trois ans).

**Prévision d'évolution des recettes fiscales**



## LES CONCOURS DE L'ÉTAT

Comme évoqué en première partie, la Dotation Globale de Fonctionnement devrait diminuer d'environ 155 K€ par an en faisant l'hypothèse que la politique actuelle du gouvernement serait reconduite (- 200 K€ pour la dotation forfaitaire et + 145 K€ pour la dotation de solidarité urbaine). Les prévisions intègrent, en 2022 seulement, une hausse de 20 K€ au titre de l'accroissement de la population.



Par ailleurs, la ville perçoit d'autres dotations spécifiques (telles que la dotation de décentralisation au titre de l'exercice de la compétence Hygiène et Santé pour 624 K€). Ces produits sont majorés depuis 2021 d'une participation de l'État de 140 K€ au financement de la scolarisation dans les écoles privées des enfants de moins de 3 ans (qui représente une dépense supplémentaire de 255 K€).

## LES PRODUITS DU DOMAINE ET D'ACTIVITÉ

La politique tarifaire du domaine communal ou des services municipaux poursuit une double logique : préserver les tarifs sociaux comme ceux des cantines, des activités périscolaires, culturelles ou sportives, etc... tout en ajustant les autres tarifs qui nécessitent d'être revalorisés.

Les actions entreprises depuis 2020 pour garantir l'égal accès de tous aux services publics consistent notamment en la gratuité des repas dans les cantines scolaires pour les familles les plus modestes, ou de l'accès aux musées pour les étudiants, les moins de 26 ans et les personnes en situation de handicap.

D'un autre côté, il s'est avéré nécessaire de revaloriser les tarifs qui poursuivent des motifs d'intérêt généraux tels que la facturation de l'enlèvement des déchets sur les voies publiques pour des raisons de propreté ou le montant du forfait post-stationnement pour inciter davantage les automobilistes à payer spontanément les redevances de stationnement.

S'agissant des recettes de stationnement sur voirie, leur montant évoluera sur le mandat en fonction de l'avancement de la piétonnisation et du plan métropolitain des mobilités d'une part, et en fonction de l'extension du zonage du stationnement payant d'autre part.

## LE SUBVENTIONNEMENT DES ACTIONS MUNICIPALES

Enfin, la dynamique des recettes s'appuie sur la recherche systématique de subventions pour favoriser le développement de partenariats autour des nouvelles actions municipales et assurer leur financement.

La prospective budgétaire intègre dès 2022 de nouvelles subventions permettant de développer des actions nouvelles au profit notamment de la culture ou de l'éducation notamment (Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle, animations estivales, accès aux loisirs, etc...).

A ce titre, il convient également de citer la nouvelle Convention Territoriale Globale établie avec la CAF qui renforce les moyens financiers perçus par Nancy, notamment pour les structures dédiées à la petite enfance (ces structures sont actuellement gérées par le CCAS mais amenées à réintégrer le budget de la ville courant 2022).

## 2. MAÎTRISER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN METTANT EN ŒUVRE LES AMBITIONS DU MANDAT

Consolider les capacités d'investissement de la ville suppose d'assurer la maîtrise des dépenses, qui perdrait toutefois son sens si elle devait s'effectuer au détriment des services offerts aux habitants. Pour trouver cet équilibre, et dès lors que les dépenses de personnel ou d'énergie sont contraintes, doivent permettre de renforcer les effectifs de la police municipale, ce sont donc les dépenses de gestion (à l'exception des fluides) et les frais financiers qui doivent être maîtrisés afin de pouvoir développer de nouvelles actions à moyens par principe constants.

**Prévision d'évolution des dépenses de fonctionnement**



### LES DÉPENSES DE PERSONNEL

La masse salariale représente classiquement le premier poste du budget (environ la moitié des dépenses de fonctionnement).

Au titre du dernier exercice connu (2021), les dépenses de personnel représentaient une somme de 59 805 955 €, dont 57 385 999 € au titre de la masse salariale (traitements bruts et cotisations patronales) et 2 419 956 € d'autres dépenses (versement mobilités, allocations chômage, etc...) selon la ventilation ci-contre :

<b>Masse salariale 2021</b>	<b>57 385 999</b>
<b>Traitements bruts</b>	<b>41 111 459</b>
dont traitements indiciaires	31 512 018
dont indemnité de résidence	315 194
dont supplément familial	315 637
dont bonifications indiciaires	269 973
dont régime indemnitaire	7 089 843
dont heures supplémentaires	1 527 775
<b>Cotisations patronales</b>	<b>16 274 540</b>

En termes d'effectifs, les services de la ville sont composés de 1 808 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2022 selon la répartition ci-dessous :

Genre / Catégorie	Femmes	Hommes	Total	
A	85	64	149	8,2%
B	125	82	207	11,4%
C	777	512	1 289	71,3%
Autre	69	94	163	9,0%
<b>Total</b>	<b>1 056</b>	<b>752</b>	<b>1 808</b>	

Genre / Statut	Femmes	Hommes	Total	
Titulaire	706	567	1 273	70,4%
Contractuel	326	171	497	27,5%
Apprentis	20	14	34	1,9%
Service civique	4		4	0,2%
<b>Total</b>	<b>1 056</b>	<b>752</b>	<b>1 808</b>	

Pour les années 2022 à 2026, la masse salariale évoluera en fonction de la progression de carrière des agents (effet dit GVT « Glissement Vieillesse Technicité ») et d'éléments rattachés, soit au contexte national (comme l'augmentation du SMIC décidée par le gouvernement en 2021 ou la revalorisation des carrières des agents de catégorie C), soit à la politique RH de la ville (comme le renforcement des effectifs et du régime indemnitaire de la police municipale ou les nouveaux temps de travail des agents en charge de la restauration scolaire).

La prospective budgétaire de la masse salariale intègre l'ensemble de ces facteurs d'évolution et besoins nouveaux tout en poursuivant la dynamique de maîtrise

de la masse salariale déjà engagée.

2022 sera également l'année de mise en application de la loi relative à la transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui met fin aux régimes dérogatoires des 1 607 heures. En concertation avec les organisations syndicales, la ville a fait le choix de porter à 39h12 hebdomadaires le cycle de travail des agents auparavant à 39h afin que ces derniers conservent un nombre identique de RTT (Réduction du Temps de Travail). Une réflexion sera menée concernant les sujétions particulières que peuvent avoir certains métiers.

Par ailleurs, l'agenda social, qui fait l'objet d'échanges réguliers avec les organisations syndicales, démontre qu'une

nouvelle dynamique a été engagée en matière de dialogue social tout autant qu'en matière de gestion des ressources humaines. Outre un accord sur la mise en place du télétravail prévu fin 2022, de nombreux chantiers y sont inscrits : poursuite des travaux relatifs à l'amélioration des conditions d'emploi des personnels, particulièrement celles et ceux relevant du champ éducatif, structuration de mesures d'accompagnement des agents en souhait ou contraint à une mobilité professionnelle (conseil en évolution professionnelle), mise en œuvre d'un nouveau plan « Santé, Sécurité, Bien-être au travail » ainsi que d'un plan d'actions égalité Femmes/Hommes ambitieux, ou encore une étude des postes et du régime indemnitaire

actuellement en place au sein de la collectivité. A noter également, l'organisation de nouvelles élections professionnelles pour le renouvellement des instances paritaires.

Les prochains mois seront également marqués par l'aboutissement de la réorganisation de l'Administration, avec, dans un premier temps, la reprise de l'activité petite enfance par la Ville de Nancy.

Enfin, le projet de mutualisation des fonctions ressources avec la Métropole du Grand Nancy permettra d'améliorer la qualité du service proposé aux usagers internes, mais aussi développer les expertises et la professionnalisation des équipes.

## LES DÉPENSES DE GESTION : CONDUIRE DE NOUVELLES ACTIONS À BUDGET CONSTANT

Les dépenses de gestion (achats de fournitures, services et subventions de fonctionnement versées aux associations et partenaires) seront globalement contenues afin de conserver un niveau d'épargne permettant de financer le programme d'investissement ambitieux du mandat.

Par exception, les fluides devraient progresser de

1,2 M€ en 2022, suite à la **forte augmentation des prix de l'énergie** (+ 90 % pour le gaz et + 60 % pour l'électricité) qui impacte fortement les nouveaux contrats négociés en 2021 par la Métropole dans le cadre du groupement de commandes. Cet « effet prix » ne doit pas invisibiliser les efforts entrepris par la ville pour réduire les consommations (- 14 % pour le chauffage et - 22 % pour

l'électricité entre 2017 et 2020) avec l'important programme de travaux de performance énergétique engagé (conversion de bâtiments au réseau de chaleur, isolation thermique, etc...).

En dehors de ce phénomène exceptionnel, l'enveloppe des autres dépenses de gestion progressera seulement de 0,7 % en 2022 (+ 360 K€), notamment en raison de

dépenses subies (50 K€ pour les achats de masques, 25 K€ de majoration de primes d'assurance, etc...) confirmant ainsi la capacité de la ville à mener de nouveaux projets à budget globalement constant, en redéployant les crédits ou en ne majorant les dépenses que lorsqu'elles sont couvertes par des recettes (de subventions notamment).

## DES FRAIS FINANCIERS PEU RISQUÉS ET PERFORMANTS

Quand bien même les intérêts de la dette représentent seulement 1,5 % des dépenses de fonctionnement de la ville de Nancy (soit 1,7 M€ environ), un certain nombre de données méritent d'être étudiées pour satisfaire au principe de transparence attendu d'un rapport d'orientations budgétaires quant à la structure de la dette.

**L'encours de dette de la ville est composé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à 79 % d'emprunts à taux fixe** (ou fixes structurés) qui ne présentent donc pas de risque de taux. De surcroît, la totalité des 21 % d'encours à taux variables correspond à des taux jugés peu risqués par la classification Gissler (A1) car encadrés par les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne. La ville ne possède pas d'emprunt basé sur des taux « exotiques » ou « imprévisibles » (indexés sur des monnaies étrangères ou le prix de matières premières par exemple).

TYPE DE TAUX	NOTE GISSLER	Encours au 01/01/2022	%
<b>TAUX FIXES</b>		<b>87 074 998</b>	<b>79%</b>
Fixe	A1	82 327 709	74%
Fixe structuré	B1	4 747 288	4%
<b>TAUX VARIABLES</b>		<b>23 804 228</b>	<b>21%</b>
Euribor 1 mois	A1	1 602 210	1%
Euribor 3 mois	A1	14 716 475	13%
Euribor 6 mois	A1	3 796 800	3%
TAG 1 mois	A1	1 425 565	1%
TAM	A1	2 263 177	2%
<b>Total</b>		<b>110 879 226</b>	<b>100%</b>

S'agissant de la performance de la dette, celle-ci peut s'apprécier au regard du taux moyen qui consiste à diviser le montant des frais financiers par le montant de l'encours. Le graphique ci-dessous montre que **l'encours de dette a été stabilisé en 2021** (à 110,88 M€), et que pour autant, **la ville supportera moins de frais financiers en 2022** grâce à l'arrivée en fin de vie des anciens contrats qui étaient plus onéreux et leur remplacement par de nouveaux prêts souscrits à des conditions avantageuses, permises par un marché financier favorable. A encours de dette constant entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et 2022, le taux moyen va donc diminuer de 1,52 à 1,49 % et consolider l'efficacité de la dette.



Cette tendance a vocation à se poursuivre sur le mandat dès lors que la ville va augmenter raisonnablement son encours de dette pour renforcer son niveau d'investissement. La part des nouveaux contrats à des conditions plus favorables est donc appelée à progresser et entraîner une diminution mécanique du taux moyen de la dette, quand bien même la prospective budgétaire anticipe par prudence une remontée progressive des taux d'intérêts du marché financier.



### 3. FINANCER DURABLEMENT UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SOUTENUE

#### UN PLAN D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX

L'audit financier réalisé en 2020 avait dressé le constat d'une politique d'investissement assez modeste entre 2014 et 2019 par rapport aux communes comparables, caractérisée par 90,17 M€ de dépenses d'équipement sur la période (15 M€ par an en moyenne).

**Une politique plus ambitieuse pour le mandat 2021-2026 permet de proposer un plan d'investissement de 135,7 M€, soit plus de**

**22,5 M€ par an** en moyenne, ce qui représente 50 % de plus que le précédent mandat.

Cette programmation intègre 112,6 M€ de crédits nouveaux pour 2022-2026 qu'il convient d'ajouter aux 23,1 M€ réalisés ou engagés en 2021.

En effet, la ville a souhaité, dès l'an dernier, **participer pleinement à la relance de l'économie locale et le soutien de l'emploi**, notamment en direction

des entreprises du BTP, rendue nécessaire par la crise sanitaire qui a frappé l'économie en 2020 et dont les effets se font encore sentir.

Par ailleurs, ce plan vise également à **transformer la ville pour répondre aux nombreux défis du mandat** en matière de transition écologique, d'attractivité du cadre de vie, ou de refondation de la démocratie participative avec les habitants.



## LE FINANCEMENT DU PLAN D'INVESTISSEMENT

Le renforcement significatif de l'investissement de la ville sera rendu possible par la **multiplication des partenariats et la captation d'un maximum de financements au bénéfice du territoire.**

8,9 M€ de subventions d'équipement ont été

enregistrées en 2021 (soit plus de 40 % des dépenses d'investissements engagées), dépassant ainsi le montant de 7,5 M€ prévu prudemment au budget 2021.

Si l'exercice est donc possible, et quand bien même un certain nombre de partenariats sont déjà

scellés (pour le musée lorrain avec la convention Ville - Département - Région - État ; ou la nouvelle médiathèque du plateau dans le cadre de l'ANRU par exemple), sa réussite ne va pas de soi et supposera de saisir toutes les opportunités offertes en la matière.

A ce titre, la ville pourra appuyer le financement de ses projets sur le Contrat de Plan État-Région 2021-2027 doté de 4,8 Md€, le Contrat Métropolitain de Relance et de Transition Écologique articulé avec le CPER, et le nouveau programme des fonds européens pour la période 2021-2027.

## LA STRATÉGIE DE DETTE

En complément de l'autofinancement et des subventions à obtenir (objectif entre 25 et 30 % du PPI), la ville financera son programme d'investissement ambitieux par un recours assumé mais maîtrisé à l'emprunt.

Dès lors que l'encours de dette a pu être stabilisé en 2021, et que la trajectoire financière permettra de consolider l'épargne

de fonctionnement, la ville dispose de marges de manœuvre permettant d'augmenter raisonnablement l'encours de dette au cours du mandat, sans mettre en danger la collectivité, ni obérer ses capacités d'action dans le futur, quand bien même la situation de la ville est contrainte (depuis 2020).

La ville devrait ainsi mobiliser 65,1 M€ d'emprunts

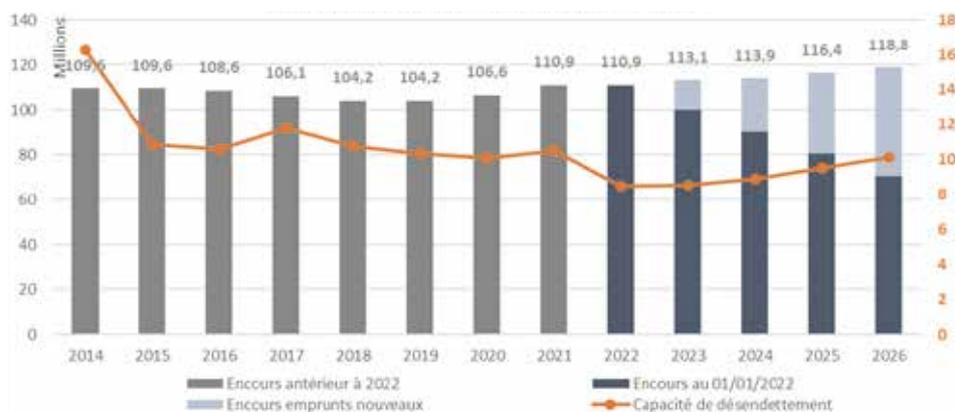
entre 2022 et 2026 qui, en comparaison des 54,4 M€ de remboursements à effectuer, traduit un besoin de financement de 10,7 M€ (2,15 M€/ an). L'encours de dette passerait alors de 110,88 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 118,8 M€ en 2026, soit une augmentation annuelle de 1,75 % par an.

Pour mieux évaluer la capacité de la ville à emprunter, il faut l'apprécier

au regard de sa faculté à rembourser. La capacité de désendettement mesure à cet effet le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette au moyen de l'épargne de fonctionnement de la ville (en divisant l'encours par l'épargne brute). Cet indicateur atteindra 10,1 années en 2026 : une valeur identique à 2020 et légèrement meilleure qu'en 2019 (10,3 ans).



Évolution prévisionnelle de l'encours de dette



La stratégie de dette s'attachera à adapter la durée des prêts à la longévité des investissements. La maturité des contrats pourra donc osciller entre 20 et 30 ans, en s'appuyant

éventuellement sur des partenaires comme la banque des territoires ou la banque européenne d'investissement. La diversification des financements s'attachera également à développer le

recours « aux prêts verts » qui permettent de valoriser les investissements en matière de développement durable pour obtenir des conditions financières légèrement améliorées.



# LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE DU MANDAT

L'ensemble des orientations budgétaires présentées dans ce rapport permettent de définir une trajectoire financière pour le mandat, et d'éprouver par la même occasion la soutenabilité dans le temps des choix de gestion assumés en début de mandat en étudiant les principaux ratios d'analyse financière.

Postes et ratios	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Evolution
Recettes de fonctionnement	128,95 M€	133,77 M€	134,79 M€	135,68 M€	136,08 M€	136,53 M€	
Dépenses de fonctionnement	118,38 M€	120,71 M€	121,55 M€	122,87 M€	123,87 M€	124,79 M€	
<b>Epargne brute</b>	<b>10,57 M€</b>	<b>13,06 M€</b>	<b>13,24 M€</b>	<b>12,81 M€</b>	<b>12,21 M€</b>	<b>11,74 M€</b>	<b>11%</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>8,2%</b>	<b>9,8%</b>	<b>9,8%</b>	<b>9,4%</b>	<b>9,0%</b>	<b>8,6%</b>	
Remboursement de la dette (capital)	10,02 M€	10,72 M€	10,40 M€	10,76 M€	11,30 M€	11,22 M€	
<b>Epargne nette</b>	<b>0,55 M€</b>	<b>2,34 M€</b>	<b>2,84 M€</b>	<b>2,05 M€</b>	<b>0,91 M€</b>	<b>0,52 M€</b>	<b>-5%</b>
<b>Taux d'épargne nette</b>	<b>0,4%</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,1%</b>	<b>1,5%</b>	<b>0,7%</b>	<b>0,4%</b>	
Emprunts nouveaux	13,69 M€	12,95 M€	11,22 M€	13,27 M€	13,69 M€	13,98 M€	
Encours de dette au 1er janvier	110,88 M€	110,88 M€	113,11 M€	113,94 M€	116,45 M€	118,83 M€	
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>10,5 ans</b>	<b>8,5 ans</b>	<b>8,5 ans</b>	<b>8,9 ans</b>	<b>9,5 ans</b>	<b>10,1 ans</b>	<b>-4%</b>



La stratégie consistant à faire progresser davantage les recettes de fonctionnement que les dépenses permet de **renforcer l'épargne brute de la ville qui serait supérieure de 11 % en fin de mandat** à son niveau de 2021.

Ce faisant, la ville disposera de nouvelles marges de manœuvre pour investir davantage et rembourser les annuités de dette à partir de cet autofinancement, conformément au principe de la « règle d'or », même si ces remboursements en capital sont appelés à progresser de 11 % également compte tenu de l'augmentation de l'encours liée au plan d'investissement ambitieux.

En conséquence, **l'épargne nette de la ville sera stabilisée** en fin de mandat à son niveau de 2021 (qui était pour rappel 4 à 9 fois supérieur à celui du budget 2019 ou 2020). Elle sera même significativement améliorée entre 2022 et 2025, permettant ainsi de financer davantage d'investissement sur fonds propres, afin de limiter d'autant le recours à l'emprunt.

Enfin, **la capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années théorique pour rembourser entièrement la dette, sera améliorée légèrement**, en la remplaçant autour des 10 ans. Cette valeur reste située à l'entrée du seuil d'alerte

traditionnellement admis pour les communes (10-12 ans), compte tenu des fortes contraintes financières dont a hérité la ville, mais paraît néanmoins satisfaisante à la lumière du PPI intensif qui aura été financé dans le mandat (investir 50 % de plus qu'auparavant sans dégrader cet indicateur de solvabilité).

# N Nancy,

---

**NANCY.FR**

**RÉDACTION**  
VILLE DE NANCY

**CONCEPTION - MISE EN PAGE**  
DIRECTION DE LA COMMUNICATION

**CRÉDITS PHOTOS**  
VILLE DE NANCY

MERCI À L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA  
VILLE DE NANCY POUR AVOIR COLLABORÉ  
À LA PRODUCTION DE CE DOCUMENT